



**PROCES VERBAL ANALYTIQUE**  
**CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**

**SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 24 JUILLET 2020 À 09 H 30**

(Convocation du 17 juillet 2020)

Aujourd'hui vendredi vingt-quatre juillet deux mil vingt à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Maxime GHESQUIERE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, Mme Emmanuelle AJON, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaëtan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PESCIANA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI  
 M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Fabienne DUMAS  
 M. Guillaume MARI à M. Maxime GHESQUIERE  
 M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Stephanie ANFRAY

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Agnès VERSEPUY à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 12h30  
 M. Patrick PUJOL à M. Michel LABARDIN à partir de 12h30  
 Mme Christine BONNEFOY à Mme Simone BONORON à partir de 12h30  
 M. Michel POIGNONEC à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 12h30  
 M. Alain CAZABONNE à M. Kévin SUBRENAT à partir de 12h30  
 M. Fabien ROBERT à M. Pierre De Gaëtan N'JIKAM MOULIOM  
 Mme Harmonie LECERF à Mme Marie-Claude NOEL à partir de 12h30  
 M Radouane-Cyrille JABER à M. Laurent GUILLEMIN à partir de 12h30  
 M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 13h00

**ABSENT(S) :**

M. Philippe POUTOU

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Les convocations à ce Conseil et la communication des dossiers le composant ont satisfait aux dispositions du code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que les opérations d'affichage correspondantes.**

*LA SÉANCE EST OUVERTE –9 HEURES 50*

**M. le Président Alain ANZIANI** : Bonjour à tous. Je vous invite à rejoindre votre place, que nous puissions commencer cette séance qui comporte beaucoup de points. Il faut signer la feuille d'émargement pour que l'on s'assure du quorum.

Je commencerai, si vous me le permettez, par un petit propos liminaire sur l'ensemble des sujets et, bien entendu, chacun pourra également prendre la parole. Je voudrais d'abord m'adresser à nos collègues qui, vendredi dernier, ont quitté la séance. Je voudrais leur dire avec sincérité, en tout cas, je le vis de cette façon, qu'évidemment ici chacun a les mêmes droits et les mêmes devoirs, et c'est notre maison commune. Je ne vais pas refaire le discours de vendredi 17 juillet, bien entendu, mais comme je suis aussi un grand lecteur de presse, j'ai lu que, ce matin justement, certains nous attendaient sur le projet. Cela me paraît bien normal, et donc je reprendrai quelques-uns de mes propos que vous n'avez pas pu entendre.

D'abord la gouvernance. Sur la gouvernance, il ne peut pas y avoir d'ambiguïté. Il y a aujourd'hui une majorité et une minorité. Je ne sais pas s'il faut dire une majorité et une opposition, peut-être, sans doute. En tout cas, évidemment pour notre compte, nous appliquerons des règles d'équité. La première règle d'équité nous est imposée par le Code général des collectivités territoriales, et elle est reprise par notre règlement intérieur. C'est la proportionnelle au plus fort reste qui est notre principe pour la composition des commissions, et nous avons évidemment pu y travailler. Je voudrais remercier d'ailleurs tous les services, c'était un travail assez fastidieux, mais qui était indispensable. Ce principe de la proportionnelle, nous n'allons pas simplement le cantonner à la composition des commissions, mais au reste aussi, aux autres organismes. Là, la loi ne nous y oblige pas, mais nous le ferons avec beaucoup de volonté. Ce principe, nous allons également l'étendre aux présidences.

Pour les présidences, il y aura également une répartition à la proportionnelle, et après discussion avec les uns et les autres, je vous confirme que je vous propose la présidence de la commission des finances, la présidence de la commission des identités communales et celle de l'urbanisme. Et demain, quand la question des présidences se discutera au sein des organismes, puisque là ce n'est pas nous qui décidons, mais les organismes, eh bien également, je vous assure que vous obtiendrez la présidence d'un certain nombre de ces organismes. Je le redis : c'est une volonté de notre majorité, mais elle me semble tout à fait nécessaire pour le bon fonctionnement de notre Métropole.

De la même façon aussi - en général, on n'en parle pas, mais là, j'en parlerai - nous appliquerons ces principes d'équité dans l'attribution des moyens aux groupes. Vous savez, en général, il y a un grand voile pudique sur ces questions-là. On aurait pu calculer les moyens des groupes avec une règle de calcul qui nous soit favorable, et on aurait dit : « On ne fait que reprendre ce qui s'est passé les autres années, c'est-à-dire en fonction du volume des indemnités. » Cela aurait été inéquitable pour vous puisqu'évidemment vous avez moins d'indemnités dans ce mandat que vous avez pu en obtenir dans le précédent mandat. Donc, j'ai souhaité que l'on calcule le montant de ces moyens en fonction du nombre d'élus dans chaque groupe, ce qui veut dire très clairement que c'est le groupe Communauté d'avenir qui sera le mieux doté.

Sur la gouvernance également, je confirme que dès le mois de septembre nous mettrons en place une Conférence des Maires qui sera constituée de Maires avec la possibilité pour les Vice-présidents ou les Conseillers délégués concernés par une question de venir rapporter devant cette Conférence des Maires, mais sa structure sera composée uniquement de Maires. Cette Conférence des Maires ne sera pas, comme on dit, un bidule, un machin... D'ailleurs c'est une insulte faite au législateur, le législateur a prévu la Conférence des Maires, sans doute pas pour que ce soit un hochet, mais pour que ce soit un vrai lieu de dialogue et tous les grands sujets seront examinés par la Conférence des Maires.

Sur ces grands sujets, nous avons un accord majoritaire qui servira de fil de discussion, mais je voudrais aussi que l'on respecte une autre disposition de la loi qui est le Pacte de gouvernance. La loi prévoit que notre collectivité doit adopter un Pacte de gouvernance dans les 9 mois. Je pense que nous pouvons l'adopter plus tôt que dans les 9 mois, mais la loi dit « dans les 9 mois ». La dernière fois, en fait, le Pacte de gouvernance s'était confondu avec le schéma de mutualisation. Là, je vous proposerai qu'il y ait un vrai Pacte de gouvernance. Là aussi, on mettra les choses sur la table. Évidemment, il sera fondé sur l'accord majoritaire que nous avons conclu, bien sûr, mais il sera sur la table. Ce n'est pas un document secret entre nous, c'est un document qui sera examiné. D'ailleurs, il n'est pas secret puisque je l'ai remis moi-même, il y a quelques jours, le 15 juillet, à deux représentants de Communauté d'avenir.

Qu'est-ce qu'il y aura dans ce Pacte de gouvernance, puisque vous avez l'intention, apparemment, de nous poser des questions sur le projet ? D'abord, évidemment, il y aura un fil conducteur qui sera la transition écologique et le défi climatique qui devra éclairer l'ensemble des secteurs, en particulier le secteur de la mobilité. Je crois comprendre que sur la mobilité, il y a des inquiétudes, il y a des interrogations car il y a l'idée que, finalement, ce qui a été décidé est gravé dans le marbre une fois pour toutes. Je vous demanderai de faire preuve de raison. Je ne sais pas si on peut parler comme cela, mais je voudrais m'adresser à votre raison. Regardez quand même quelque chose. On a un budget mobilité qui est aujourd'hui, de très loin, le plus gros budget de l'ensemble de notre Métropole. Il va s'accroître, et notamment la partie fonctionnement qui va être multipliée par 4 ou 5 dans les années qui viennent. On a un réseau de tramway qui est, aujourd'hui, peut-être le plus étendu de France. Pourtant est-ce que l'on peut dire que la question de la mobilité dans la Métropole est résolue ? Personne ne le dira. Donc, même si on a mis beaucoup d'argent, même si on a un réseau de tramway qui est tout à fait considérable, on voit bien que l'on n'a pas résolu la question de la mobilité. Il faut, aujourd'hui, que l'on remette à plat le schéma de déplacement, le schéma que l'on appellera plutôt le schéma des mobilités. Il faut le remettre à plat constamment. On a bien vu dans la dernière mandature, ce qui s'est passé. On a empilé des projets, les uns sur les autres, et notamment des projets de tramway, et après, on s'est dit : « Pour le financement, on verra plus tard. » J'ai encore en mémoire les paroles extrêmement sensées d'Alain JUPPÉ, de Patrick BOBET, d'Emmanuel SALLABERRY attirant notre attention sur le risque financier d'un schéma qui empile les projets sans faire de choix prioritaire. Donc, il faut remettre sur la table l'ensemble de ces projets, non seulement les projets de tramway, mais également l'ensemble des projets de mobilité et que l'on ait un schéma qui épouse la totalité des moyens de transport dans cette Métropole, y compris les moyens qui sont conférés aux piétons. Je trouve que le grand oublié de la Métropole, c'est certainement le piéton. Le vélo, évidemment, devra y trouver toute sa place.

Donc, moi, je pense que c'est normal, et qu'il ne faut pas vous effrayer, que nous le remettions tout à fait à plat, en tenant compte de critères. Premier critère, c'est l'utilité sociale. Deuxième critère, c'est le coût. Utilité sociale et coût, cela donne lieu à une référence. La référence, c'est la VAN (Valeur actualisée nette) qui doit nous servir, et c'est absolument indispensable. On ne va pas adopter des projets qui, demain, seront rejetés par

le juge administratif, et on sait que, parfois, il est extrêmement rigoureux dans l'appréciation de la rentabilité d'un projet. Il faudra tenir compte de l'utilité sociale et du coût. Il faudra tenir compte aussi de notre volonté qui est, je crois, tout à fait commune, d'avoir une Métropole décarbonée. Moi, je souhaite une Métropole décarbonée. Cela veut dire que sur un certain nombre de sujets, il faut que nous avancions, et qu'en particulier la transition énergétique, cette fois-ci, soit déterminante dans cette ambition, notamment dans l'habitat. L'habitat, sauf erreur de ma part, c'est 40 % des émissions de gaz à effet de serre. Donc, s'il y a vraiment un gisement que nous devons attaquer tout de suite, c'est celui-ci où à la fois la planète est gagnante, mais aussi la facture pour nos habitants.

L'urbanisme aussi. En tout cas, il faudra vraiment que l'on se pose la question de quelle ville nous voulons, et comment on la redessine. L'emploi que l'on ne peut jamais oublier. Nous avons un fonds d'aide aux entreprises qui a été mis en place et qui fonctionne plutôt bien, mais qui n'est consommé qu'à hauteur de la moitié des 15 millions. Il faut que l'on regarde si on ne peut pas faire davantage de déploiements. Et puis, il y a quand même quelque chose qui m'inquiète beaucoup, c'est que les entreprises s'endettent énormément. De trente-six façons, elles n'ont pas d'autres solutions. Et quand on s'endette beaucoup, on construit un mur de l'endettement qui peut, à un moment donné, se renverser sur l'entreprise et l'emporter dans sa chute. Donc, il faut que l'on réfléchisse à comment on essaie d'aider les entreprises à diminuer leur endettement. Cela, on le fera avec la Région qui a la compétence.

Il y a d'autres questions évidemment en matière d'emploi. La question de GFT (Getrag Ford Transmissions). Tout à l'heure Véronique FERREIRA nous dira un mot sur un GFT Getrag, et puis, il y a tellement d'autres questions, le rééquilibrage territorial notamment avec la Rive Droite, la coopération avec les autres territoires. Je peux vous assurer que, depuis que j'ai été élu, vendredi dernier, je reçois beaucoup, beaucoup d'appels de nos collègues d'autres agglomérations, d'autres communautés de communes ou de communautés d'agglomérations qui souhaitent travailler avec nous. Et là aussi, il y a une possibilité très forte. Et puis, comme je l'ai dit la semaine dernière, je considère que nous devons, ce n'est pas facile, mais je le dis quand même, et après, vous ne pourrez pas me reprocher de n'avoir rien fait, nous attaquer à l'habitat précaire. Pour moi, c'est une honte à la fois pour nos riverains et pour les personnes très démunies qui habitent ces habitats précaires. Il faudra que l'on arrive à trouver des solutions pour l'aire des grands passages, pour les populations roms. Nous avons prévu des emplacements temporaires d'insertion pour les personnes qui sont des déboutés du droit d'asile, mais cela, il faut que l'on en parle avec Madame la Préfète. En tout cas, on ne peut pas avoir cette tache noire sur notre Métropole, et il va falloir absolument s'y attaquer, même si c'est particulièrement difficile. Je connais toutes les difficultés, y compris juridiques bien entendu, mais je pense que nous devons enlever cette tache noire sur le grand tissu vert de la Métropole.

Voilà les quelques mots que je voulais vous présenter. Je vous donne la parole si vous souhaitez vous exprimer à cet instant. Patrick BOBET.

**M. Patrick BOBET** : Merci Monsieur le Président pour vos propos que je peux qualifier d'apaisants, en tout cas de rassurants quant à votre intention de bien partager les prises de décisions, je ne parle pas de la gouvernance, vous le savez, mais au moins des prises de décisions, c'est une autre manière de voir la gouvernance malgré tout. Nous verrons à l'usage surtout. Je veux dire « Banco », nous verrons si le pari est tenu, dans les mois et les années qui viennent. En tout cas, nous avons tous été très attentifs à vos propos, ils nous conviennent. Maintenant ce sont les actes qui comptent. On a bien vu que, depuis quelques semaines, il y avait un gros décalage entre les paroles et les actes. Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur RAYNAL.

**M. Franck RAYNAL** : Merci Monsieur le Président. Mes chers collègues, je voudrais dire quelques mots à mon tour sur cette nouvelle gouvernance que nous n'avons pas choisie. Je ne reviendrai pas dessus. Les actes que nous avons posés aussi la semaine dernière l'ont montré. Je pense qu'il y a quand même dans la composition du nouvel exécutif majoritaire, nouvel exécutif tout court, un élément que l'on ne peut pas passer sous silence. Vous êtes majoritaires, certes, vous avez fait le choix de gouverner entre membres de la majorité, c'est tout à fait légitime, en tout cas, vous l'avez exprimé ainsi, et on doit en prendre acte. Mais je souhaite, à mon tour, aborder une nouveauté encore plus grande que de faire prévaloir le fait majoritaire, c'est que le fait minoritaire municipal puisse appartenir au fait majoritaire métropolitain. Il y a dans les Conseillers délégués et les Conseillères déléguées, une personne qui n'est pas de la commune de Pessac, donc j'en parle très librement, qui n'a pas été élue dans la majorité municipale de sa ville, en l'occurrence Talence, et qui se retrouve siéger auprès de vous dans l'exécutif métropolitain. Il me semble que c'est une mauvaise manière, que c'est mal calibrer le fait majoritaire. Nous n'avons pas encore, et j'ai cru comprendre, Monsieur le Président, que vous n'y étiez pas forcément très favorable, mais qu'il y avait débat au sein de votre propre majorité... l'élection directe de l'ensemble de l'exécutif métropolitain, cela n'est pas encore le cas. Le fait - je vais la citer, puisqu'Isabelle RAMI siège sur les bancs de l'exécutif métropolitain - qu'une élue d'opposition municipale fasse partie de l'exécutif, donc majoritaire, est totalement anormal, et je dirai même franchement inadmissible d'un point de vue strictement démocratique. Je comprends bien que l'élection ayant eu lieu, Isabelle RAMI ne va pas démissionner, et vous ne seriez pas de toute manière dans le pouvoir de l'y contraindre, mais je pense que la moindre des choses serait qu'Isabelle RAMI se déporte systématiquement de tout sujet qui pourrait concerner de près ou de loin la commune dans laquelle elle est élue d'opposition. C'est, je pense, la moindre des demandes que nous pouvions formuler aujourd'hui. Monsieur l'ancien Président, Patrick BOBET, vient de dire que nous jugerions aux actes, c'est un premier acte qui viendrait atténuer un peu cette très mauvaise manière qui a été faite la semaine dernière.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Monsieur CAZABONNE.

**M. Alain CAZABONNE** : Merci. Oui, Monsieur le Président, je vais aller dans le prolongement de l'intervention de Monsieur RAYNAL. Vous venez de parler d'équilibre, de bonne volonté. Vous en donnez gage sur une part, sur la part qui concerne, vous me permettrez de l'appeler ainsi, l'intendance. C'est vrai, on va partager un certain nombre de fonctions dans la gestion. L'important, c'est l'exécutif. Je me suis exprimé déjà publiquement, et je vous en redonne acte, moi, j'étais persuadé que vous étiez dans cette démarche de continuer la participation, gestion partagée, trouvez le mot que vous voulez, mais un exécutif partagé. Parce que le Conseil des Maires, j'en avais déjà parlé avec Alain JUPPÉ à l'époque quand on évoquait la future loi, et lorsque je lui avais demandé justification de ce Conseil des Maires, il avait dit : « Mais ce sera très important parce que si un dossier présenté par un Maire n'est pas retenu, il pourra demander une deuxième lecture », cela m'avait paru un peu surréaliste. Qui a le pouvoir ? On vous refuse un dossier, vous demandez une deuxième lecture. Cela n'a pas un rôle d'exécutif puisqu'il y aura eu une réunion du Bureau avant que les Maires ne se réunissent. Donc, je ne crois pas du tout à l'exemplarité de l'exécutif au travers de ce Conseil des Maires. Sous la pression amicale et très forte de vos alliés, puissants ou encombrants selon les cas, vous avez décidé de prendre tous les postes de Vice-présidents. On a pensé, à un moment donné - on est peut-être un peu naïf - que peut-être au niveau des Conseillers métropolitains délégués, il y aurait une ouverture. Et c'est celle que vient d'évoquer Franck

RAYNAL. Un leader de l'opposition dans une mairie se retrouve au Bureau. Je ne sais pas ce qu'aurait pensé Monsieur HURMIC, s'il y avait eu une ouverture auprès de Communauté d'avenir, et si on avait proposé comme représentant Conseiller municipal délégué, Nicolas FLORIAN. Je ne sais pas quelle aurait été sa réaction. C'est une réflexion déjà assez ancienne parce que je me souviens que dans un des mandats antérieurs, des élus de chez nous avaient souhaité être au Bureau, et on avait toujours refusé partant du principe que ce serait une espèce de déclaration de guerre par rapport au Maire en place, qui a été légitimement élu. Vous avez franchi cette borne en retenant l'aspect politique et non pas l'aspect, comme aurait dit M. CHABAN DELMAS, convenable. C'était un mot qu'il aimait bien « convenable ».

Ce n'est pas la personne d'Isabelle RAMI qui est en cause, pour nous, son sort a été réglé par les électeurs, c'est le principe qui est inadmissible parce que c'est, je le répète, une espèce de déclaration de guerre. Alors, sous la pression de vos alliés, c'est vrai que vous avez été de plus en plus loin dans la gestion de cette maison commune, en en gardant les principaux éléments de décision mais je vous demande juste de réfléchir à cette vieille pensée de Jean COCTEAU « Le tact dans l'audace, c'est de savoir jusqu'où on peut aller trop loin. »

**M. le Président Alain ANZIANI** : Est-ce que quelqu'un a une autre citation ? Oui, Monsieur DUPRAT.

**M. Christophe DUPRAT** : Monsieur le Président, mes chers collègues, je partage les propos de mes collègues sur la gouvernance. Mais je reviendrai puisque vous vous êtes longuement exprimé, Monsieur le Président, sur la partie des mobilités. Vous avez raison, nous n'avons pas tout résolu mais si le verre n'est peut-être pas à moitié plein, il n'est pas à moitié vide non plus. Des choses ont été faites.

Nous sommes à une croisée des chemins. Que devons-nous faire demain ? La question est importante. Nous sommes, comme vous l'avez dit, face à une difficulté de maintenance de ce qui existe tout en devant aller trouver de nouveaux projets pour transporter quotidiennement - j'ai dit en Bureau plusieurs fois ce chiffre - en 2030, 850 000 voyageurs par jour. Nous sommes à 550 000 aujourd'hui. Cela voudra dire que l'on ne pourra pas transporter toutes ces personnes uniquement avec des artifices ou des demi-solutions. On sait qu'aujourd'hui le gros transport de masse est assuré, on le voit au quotidien, par du tramway, ou peut-être un jour du BHNS – Bus à haut niveau de service – si on arrive finalement à le faire.

Il y a une deuxième chose, on en reparlera tout à l'heure dans l'arrêté des comptes, avec l'incident sur le parking des Salinières. Notre réseau actuel de tramway a besoin d'être maillé. C'est là finalement sa difficulté première. Cela veut dire qu'entre les lignes, il y a besoin de créer des liens pour justement améliorer l'exploitation, d'une part, et d'autre part faire face à des difficultés qui pourront exister. Et puis, le défi de la desserte du campus. Nous ne pourrions pas continuer à voir se développer le campus avec une seule ligne de tramway dont on connaît la fragilité entre Saint-Nicolas et Peixotto.

Alors, ce que je souhaite - dans ces premiers Conseils, on peut toujours formuler des vœux, c'est le moment ou jamais – c'est que cela fonctionne bien. C'est déjà le premier vœu. Mais le deuxième, c'est que nous puissions examiner cette problématique où nos concitoyens nous attendent. On a tous fait campagne dans nos communes. La plupart ont gagné. D'autres ont perdu. Mais on nous a parlé des mobilités matin, midi et soir. On nous attend sur cette problématique, et il faudra le faire sans sectarisme, et surtout en n'ignorant pas peut-être des projets qui sont en cours, qui mériteraient d'être améliorés, enrichis, qui mériteraient peut-être

de se reposer la question, mais attention à ne pas voir grand. Je prends toujours cet exemple. Nos prédécesseurs bien lointains ont voté la construction du Pont d'Aquitaine. Ils avaient fait une 2 x 2 voies. Il a fallu, pour des raisons que vous connaissez tous, un jour passer à 2 x 3 voies en créant des pistes cyclables en encorbellement. Ne jouons pas petits bras au départ pour faire des économies d'aujourd'hui qui seraient des dépenses supplémentaires de demain. Faisons-le en collégialité, comme nous savons le faire avec les collectivités qui nous entourent. On parlera du car express, on l'a fait avec une collectivité. On peut travailler avec la SNCF (Société nationale des chemins de fer français). On peut travailler avec beaucoup, et on peut, je le dis encore une fois, c'est pour l'intérêt général, le faire ensemble.

Et puis, je terminerai, je sais que cela ne va pas faire plaisir ce que je vais dire, mais j'y tiens. Depuis la création de cet établissement public de coopération intercommunale, le 1<sup>er</sup> janvier 1968, il y a une règle qui, elle, n'a pas été encore transgressée - il y en a une qui vient de sauter, mais pas celle-là - on ne fait rien contre l'avis d'un maire. Elle est extrêmement importante tant que l'élection ne se fait pas ici au suffrage universel parce que qui détient aujourd'hui le suffrage universel ici à l'intérieur de cet établissement ? Ce sont bien les maires qui viennent siéger parce qu'ils ont été fléchés sur une liste à côté, mais quoi qu'il advienne, c'est eux qui ont eu le suffrage universel, et c'est eux qui ont été élus par les concitoyens. Donc, ne faisons pas exemple, et ne trahissons pas ce que nos prédécesseurs, quels qu'ils soient, n'ont jamais trahi, ne faisons rien sans avoir l'accord express du maire. Je vous remercie.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. **Monsieur LABARDIN**.

**M. Michel LABARDIN** : **Monsieur le Président**, mes chers collègues, je ne souhaite pas paraphraser ce qui a déjà été dit. À mon tour également, je souligne les paroles d'apaisement que vous avez ce matin et le souhait de mettre de l'intelligence après avoir pris des décisions interprétées comme difficiles et dures par certains d'entre nous. Vous l'avez dit d'ailleurs, il y a de l'inquiétude, inquiétude légitime, et notamment s'agissant de dossiers importants que vous abordez tout de suite sur le fond : la question de la transition énergétique, des mobilités décarbonées et de la stratégie des mobilités de notre Métropole. L'inquiétude est réelle, je ne suis pas le seul à la partager parce qu'au prétexte de mettre les choses à plat, nous pourrions craindre de faire table rase, comme s'il n'y avait pas eu de l'intelligence précédemment, comme si notre schéma des mobilités n'avait pas été pensé sous toutes les mobilités, et bien sûr, ce schéma est à revisiter à chaque mandature, à compléter au regard des nouvelles priorités. Pour autant nous dire que la congestion urbaine pourrait être due à l'inefficacité d'une partie du réseau me semble tout à fait inadapté parce qu'il remplit bien ses fonctions, et le développement des mobilités plus lourdes, dirions-nous, par rapport à des mobilités douces, participe de la complémentarité des modes sur l'ensemble du territoire.

Donc cette intelligence existe, nous avons accumulé de la culture sur le sujet, et s'il y a une remise à plat, nous ne la craignons pas à condition effectivement qu'après avoir peut-être laissé penser que nous aurions de l'égoïsme dans nos décisions, on ne substitue pas d'autres priorités qui ne seraient pas fondées parce que là aussi il faut connaître les dossiers, et je pense que beaucoup ont besoin de les découvrir à la fois sur les expertises, sur les études - vous avez parlé de la VAN - sur le caractère probant des études qui ont été faites et qui ont présidé à certaines décisions.

Et par ailleurs, je sais que c'est une préoccupation que nous partageons, nous vivons dans une aire métropolitaine, et il y a des solidarités territoriales qui vont bien au-delà des limites de Bordeaux Métropole que nous devons faire jouer aussi au bénéfice des mobilités, au-delà d'ailleurs de la limite administrative, au-delà de qui paie même si c'est un vrai sujet. Il y a des

solidarités territoriales bien plus élargies que notre propre métropole qui participent de l'attractivité générale, et qui nécessitent d'avoir une concertation également sur les questions des mobilités. Je pense qu'en élargissant le spectre, on doit pouvoir arriver non seulement à éclairer des décisions que nous avons partagées, mais aussi à fixer de nouvelles ambitions. En tous les cas, c'est l'état d'esprit dans lequel je me positionne aujourd'hui. Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur MANGON.**

**M. Jacques MANGON** : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, quelques mots à la suite de ce que vous venez de dire, notamment sur la partie des mobilités. Vous avez, Monsieur le Président, exprimé le souhait qui paraît légitime que la nouvelle majorité redéfinisse, remette à plat le schéma des mobilités, et on ne peut pas vous en faire grief, c'est quelque chose que l'on doit reconnaître à une nouvelle majorité.

Pour autant, nous avons entendu des expressions fortes de votre majorité dans les jours qui ont précédé, je pense à la vôtre en début de semaine, je pense à celle de Monsieur le Maire de Bordeaux le 1<sup>er</sup> juillet, notamment qui ont posé un certain nombre d'interrogations et qui même ont mis en scène une forme d'ambivalence sur laquelle nous souhaiterions vous entendre et sur laquelle nous souhaiterions que vous nous apportiez des lumières. Je fais référence, par exemple, à l'interview donnée le 1<sup>er</sup> juillet par Monsieur le Maire de Bordeaux dans le quotidien *20 Minutes* où il exprimait deux choses, même trois. Une première où il disait qu'il pensait que le temps était venu des villes moyennes, mais cela, je partage tout à fait son avis. Je trouve qu'effectivement le temps des villes moyennes revient, est revenu, doit revenir, et que c'est un enjeu d'importance assez générale.

Deuxièmement, il signifiait qu'à terme plus ou moins rapide, il imaginait que la Ville de Bordeaux deviendrait inaccessible à la voiture.

Troisièmement, il disait également, dans cette même interview, qu'un certain nombre de prolongations du tramway qui étaient prévues, notamment pour des villes de la 2<sup>e</sup> couronne étaient, à ses yeux, terminées, et qu'il ferait tout son possible pour y mettre un terme. C'était des prolongations qui concernent à la fois le sud, notamment Gradignan et le nord-ouest vers Saint-Médard-en-Jalles.

Et vous avez vous-même, Monsieur le Président, repris dans une interview en début de semaine cette idée que vous alliez remettre à plat le schéma des déplacements, en particulier la question des prolongations, et vous avez cité les prolongations en question. C'est vrai qu'à écouter tout cela, on est pris de vertige. Certes, vous dites incarner une forme de modernité, mais ce que l'on entend là, c'est quand même une vision un peu médiévale des choses. On voit bien se dessiner à terme une ville-centre qui serait fermée, à laquelle il faudrait donner l'octroi, et puis, finalement, une zone de relégation outre rocade qui serait un peu, ce qu'au Moyen-âge, on appelait la zone des gueux. Les gueux qui n'avaient pas droit aux mêmes services que dans la ville-centre et dans la centralité.

Effectivement, c'est inquiétant et nous serions heureux, je serais heureux de vous entendre préciser ces points. C'est peut-être que l'on a mal compris, peut-être que l'on a besoin d'éléments de confortation. J'aimerais comprendre pourquoi lorsque, par exemple, il faut faire des prolongations de lignes soit vers un nouveau quartier de Bordeaux avec quelques milliers d'habitants supplémentaires, soit vers un nouveau quartier de Bègles avec quelques milliers d'habitants supplémentaires, tout cela paraît normal et bienvenu, et lorsqu'il faut aller desservir un ensemble de 50 000 habitants entre Le Taillan et Saint-Médard-en-Jalles par exemple, tout cela devient anormal, complètement déraisonnable, etc. J'aimerais comprendre

pourquoi lorsqu'une ville qui est assise entre première et deuxième couronnes, comme par exemple la Ville de Mérignac, elle bénéficie de nombreuses lignes de tramway que nous avons tous votées, tout cela est très bien, mais lorsqu'une ville voisine, exactement frontalière, celle de Saint-Médard-en-Jalles a le culot d'avoir un projet de desserte en tramway, cela déchaîne un certain nombre d'expressions hostiles.

Voilà quelques-unes des questions sur lesquelles j'aimerais avoir votre vision un peu plus précise, Monsieur le Président, et puis sur lesquelles j'aimerais comprendre si la nouvelle majorité a vraiment des intentions générales de remise à plat et d'examen approfondi des dossiers ou bien simplement une vision dogmatique que je trouverais dans ce cas-là effectivement moyenâgeuse.

**M. le Président Alain ANZIANI** : En tout cas, vous en aviez des choses à dire. Heureusement que vous êtes venu aujourd'hui.

**M. Jacques MANGON** : Je vous ai beaucoup lu, Monsieur le Président.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Monsieur le Maire de Bordeaux.

**M. Pierre HURMIC** : J'ai été un peu mis en cause, je veux bien intervenir. De toute façon, j'avais prévu d'intervenir. D'abord pour me féliciter avec vous du caractère globalement plutôt apaisé du débat que nous avons ce matin. Je pense que même la minorité a compris le choix d'une nouvelle gouvernance de cet établissement reposant sur le fait majoritaire. C'est une décision qui n'est pas un caprice d'une nouvelle majorité, mais qui s'inscrit dans le cadre de ce que nous pensons être une gouvernance plus moderne, certes d'un établissement public de coopération intercommunale, mais qui fonctionne de plus en plus comme une vraie collectivité locale avec un budget de 1,7 milliard et qui ne peut plus être gouvernée comme elle était gouvernée en 1968 à l'époque d'un aimable syndicat intercommunal avec peu de compétences, peu de budgets. Il était temps que nous mettions la gouvernance de la Métropole en adéquation avec ce véritable pouvoir qui est devenu le nôtre, au fil des années. Et quand je disais que ce n'est pas un caprice, je pense que vous avez lu comme moi la presse qui a fait suite à notre réunion de la semaine dernière. J'ai sous les yeux l'article du spécialiste de la gouvernance et des stratégies métropolitaines à Sciences Po Bordeaux et Sciences Po Paris, Monsieur Gilles PINSON, qui parle d'évolution heureuse, qui dit que « L'opposition va pouvoir désormais jouer un rôle de contestation de projets. Le Conseil de Bordeaux Métropole va devenir un véritable lieu de délibération et de mise au clair d'un projet porté par la majorité. » Il ajoute : « C'est comme cela que se fait la démocratie. C'est le prix à payer pour que l'échelle métropolitaine soit un vrai lieu de formulation d'un projet, et non pas un bouilli fait de compromis entre différentes communes. » C'est une analyse politique extérieure, faite par un spécialiste. Parfois certains disent *the specialist des gouvernances métropolitaines à Sciences Po Paris*. Je voulais quand même apporter au débat cet élément que vous avez parfaitement le droit de contester, Monsieur BOBET. En même temps, dans l'article, il dit : « Je comprends parfaitement que cette évolution soit douloureuse pour les tenants de l'ancien système de cogestion. » Vous voyez qu'il a plutôt de la compassion pour la nouvelle minorité.

Je voudrais également intervenir sur l'interpellation de Monsieur MANGON. On ne va pas faire ici une revue de presse, Monsieur MANGON. Vous avez dit que vous étiez d'accord avec une partie de l'article, et je vous en remercie. Le reste, c'est très approximatif. Je n'ai jamais dit que j'étais pour l'interdiction de la voiture dans le centre-ville de Bordeaux. J'ai simplement

dit dans cet article qu'à terme, il me semblait que, dans des villes françaises comme dans la plupart des villes d'Europe du Nord et même je note beaucoup de villes d'Europe du Sud comme en Italie, la place de la voiture dans les centres-villes serait remise en question. J'ai dit « à terme », cela me paraît être une échéance suffisamment floue pour indiquer ce qui sera incontestablement le cap de villes qui seront désormais de moins en moins adaptées au trafic automobile. Voilà exactement ce que j'ai voulu dire.

Et un dernier mot sur la remise en cause de notre schéma des mobilités. Cela me paraît tout à fait nécessaire. Voilà une nouvelle majorité qui s'installe. Voilà une nouvelle assemblée métropolitaine avec beaucoup de nouveaux arrivants que je suis heureux ici de saluer. Il est quand même normal que nous mettions à plat notre schéma des mobilités. Le monde a changé. Les impératifs sont nouveaux. En plus, en fin de mandature, nous étions très nettement orientés vers le fait qu'il fallait davantage associer les territoires périphériques à notre schéma des mobilités. Donc, maintenant, il faut le faire. Le Président ANZIANI l'a rappelé, on a un des plus grands réseaux de tramway de France. Notre grand échec collectif partagé, c'est de ne pas avoir suffisamment intégré les territoires périphériques. Si notre rocade est bouchée tous les matins, je suis désolé, ce n'est pas les Métropolitains, ce sont les territoires périphériques que nous n'avons pas su intégrer suffisamment à notre schéma des mobilités. Nous avons été obsédés par une agglomération, par une Métropole magnétique. Je pense que, de temps en temps, il faut changer le paradigme. Le futur schéma des mobilités reposera forcément sur une nouvelle conception de l'aménagement du territoire. Vous faisiez allusion aux villes moyennes, Monsieur MANGON, vous aviez raison. Le schéma des mobilités ne sera pas uniquement un schéma qui reposera sur cette espèce de fétichisme que nous avons trop longtemps partagé autour du tramway, mais qui tiendra compte de ce que nous avons souvent sollicité à l'intérieur de cette assemblée, c'est-à-dire un nouvel équilibre territorial intra-métropolitain et surtout extra-métropolitain. Et enfin et surtout, si nous mettons du tramway partout, nous n'aurons plus d'argent pour financer ce nouveau syndicat que nous avons mis en place en fin de mandature qui consiste à travailler autour du RER métropolitain (Réseau express régional) ou plus exactement extra métropolitain qu'il va bien falloir, à un moment, financer. Je pense que le véritable challenge se situera dans nos relations avec nos périphéries. Aussi, ne nous laissons pas enfermer dans un schéma des mobilités qui, à mon avis, est daté, et j'ai tendance à dire également périmé. Je vous remercie.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Alors, j'ai encore des demandes de parole, Clément ROSSIGNOL-PUECH, Stéphane DELPEYRAT, mais il faut aussi que l'on passe à l'ordre du jour précis, même si je comprends que l'on a tous besoin de ce débat. Je vois Nicolas FLORIAN également qui demande la parole. Essayons d'être concis.

**M. Stéphane DELPEYRAT** : Oui, Monsieur le Président, merci. Effectivement, Monsieur MANGON a soulevé une question à propos du schéma des mobilités. Sa révision, de toute façon, était prévue. Au début de chaque mandature, le schéma des mobilités est revu. Il n'y a rien d'étonnant à cela. Remise à plat, rediscussion, cela ne veut pas dire que l'on fait table rase de tout. Cela veut dire qu'il y a un certain nombre de sujets nouveaux d'évolutions qui doivent être intégrés dans le schéma des mobilités. Il y a eu une extension formidable du tramway en étoile autour du centre de Bordeaux, qui a été, de ce point de vue, une réussite, mais il y a eu aussi des difficultés dans les liaisons transversales, qui ne vont pas au centre de Bordeaux, sur une zone d'activité économique que nous connaissons bien, l'aéroparc où il y a des problèmes importants de circulation et de desserte des entreprises. Il y a eu la création avec la Région du Syndicat mixte pour un futur RER (Réseau Express Régional) métropolitain, et puis, il y a incontestablement la poussée et la demande des citoyens et la nécessité aussi de décarboner nos modes de déplacement, des mobilités

alternatives, vélo notamment et piéton. Tout cela nécessite une remise à plat et une discussion. Cela ne veut pas dire tout annuler, et moi, je suis favorable au tramway, je ne vois pas pourquoi il était extraordinaire hier, et qu'il serait devenu soudainement un problème. Simplement il faut se reposer la question de la cohérence de nos projets, de leur pertinence, de leur coût aussi. Il y a des lignes que l'on peut faire plus ou moins cher pour employer un mot trivial. Il y a des tracés que l'on peut regarder. Et puis surtout je pense qu'il faut approfondir la liaison. Pour prendre le cas de Saint-Médard-en-Jalles, nous avons à l'heure actuelle deux lignes de tramway proches, Le Haillan-Rostand et Eysines-Cantinolle. Quel est le rabattement en transport en commun aujourd'hui vers ces deux terminus ? Il est très faible. Donc, les gens prennent leur voiture pour aller sur les parcs-relais, mais lorsqu'ils sont pleins, ils continuent en voiture. Je vois Monsieur DUPRAT qui est mécontent, mais je ne dis pas que rien n'a été fait, je dis qu'il reste des choses à améliorer, si vous le permettez, Monsieur DUPRAT, et chacun constate qu'il y a des problèmes de connexion bus-tram. Ce n'est pas un reproche que je vous fais, c'est un problème évident. Donc, il faut travailler toutes ces questions ensemble.

Et puisqu'il y avait un débat précédent sur la cogestion, je ne vais pas m'étendre, tout a été dit, mais il faut évidemment le faire en concertation avec tout le monde, avec tous les maires de la Métropole, c'est évident. Je pense, par exemple, que s'agissant du tramway à Saint-Médard, il faut aussi évoquer Saint-Aubin et Le Taillan pour que nous trouvions ensemble les bonnes modalités pour avancer et réussir surtout parce que nos concitoyens, cela a été dit, attendent que face au défi de la mobilité, au-delà de nos débats, nous apportions concrètement des solutions à leurs difficultés quotidiennes de mobilité et de transport. C'est cela qui est important. Donc, ce schéma, il faut l'aborder, je crois, de cette façon-là avec le souci de la responsabilité financière en intégrant les nouvelles mobilités, en réfléchissant aux transversales, aux connexions entre les différents modes de transport, et en réussissant pleinement le futur RER métropolitain que je crois l'ensemble des membres ici de cette assemblée avait souhaité voir émerger avec la Région Nouvelle-Aquitaine. Merci Monsieur le Président.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. J'ai trois demandes de parole, Clément ROSSIGNOL-PUECH, Nicolas FLORIAN, Jean TOUZEAU. Je vous propose d'en rester là après. Le débat se poursuivra. On voit bien que cela demande beaucoup de temps, et que cela attise beaucoup de questions.

**M. Clément ROSSIGNOL-PUECH** : Bonjour à toutes et à tous. Monsieur le Président, je vais faire bref. C'est pour donner un point de méthode sur la révision et la réflexion collective sur la stratégie des mobilités qui va nous occuper pendant une année.

Notre objectif est de réviser le SDODM, le Schéma directeur opérationnel des mobilités métropolitaines, d'ici un an. Il date de 2011, donc il a été pensé il y a plus de 10 ans, 2009, 2010. On pense que c'est une bonne chose de réfléchir à ce schéma des mobilités, cette stratégie des mobilités, mais multimodale, fortement multimodale. Donc, évidemment avec une armature en transport en commun, cela a été dit, tramway, trambus, Bus à Haut Niveau de Service, et puis le RER métropolitain ou le RER girondin d'ailleurs puisqu'il va bien au-delà des frontières de la Métropole. Notre objectif en termes de part modale, c'est de passer la part modale voiture de 50 % à un tiers, 33 %, cela a été voté par notre Métropole, à échéance 2030. Les transports en commun, cela a été dit, une augmentation forte, pour passer de 12 % à 20 %. Le vélo, de 8 % à 18 %. Et le piéton se stabilise à 30 %, 29 % exactement.

C'est vraiment une réflexion multimodale, une réflexion sur tous les modes, et également sur le télétravail, les déplacements immobiles. Avoir comme objectif, comme premier jalon un diagnostic partagé par l'ensemble des communes, l'ensemble des maires, qui seront associés aux réflexions. Je proposerai que, dans les premières Conférences des maires, ce sujet soit abordé et discuté avec l'ensemble des 28 communes. Le diagnostic doit être partagé et accepté par tous pour après trouver des grandes priorités communes au mois de décembre, et pour avoir un vote vraisemblablement avant l'été afin de se donner le reste de la mandature pour appliquer ce nouveau schéma directeur des mobilités.

Également, il y a un Plan piéton à mettre en place à l'intérieur de ce schéma directeur des mobilités. Il y a deux plans vélo qui ont été votés. Donc, il faut les inclure et être extrêmement ambitieux.

De même sur le covoiturage, je pense que nous n'avons pas fait assez. On donne toujours un chiffre, mettre un voyageur de plus dans 5 voitures sur la rocade, puisqu'il y a 6 personnes qui sont transportées sur 5 voitures à l'heure actuelle. Et si on arrive à 7 personnes sur ces 5 voitures, on réduit à peu près de 60 % les bouchons autour de la rocade. C'est un effet très fort, mais cela, c'est un effet d'usage.

Il faut aussi travailler sur l'auto-partage. Donc vraiment un effort multimodal.

Les transports en commun, c'est évidemment très important. Ce sont les marqueurs du territoire. Il n'y a pas de volonté de discriminer un territoire plutôt qu'un autre, un quadrant plutôt qu'un autre, des villes de première périphérie, deuxième périphérie ou au-delà. Evidemment la ville-centre et toutes les communes seront, je vous le confirme, fortement associées à cette réflexion.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Nicolas FLORIAN.

**M. Nicolas FLORIAN** : Oui, Monsieur le Président, d'abord félicitations. Je n'ai pas eu l'occasion de le faire la dernière fois.

Je voudrais revenir sur les propos de Pierre HURMIC, même si Clément ROSSIGNOL-PUECH m'a quelque part rassuré. D'abord, dire qu'après tout, si cette gouvernance nouvelle signifie que vous serez d'accord sur tout, partout, à tout moment, tant mieux. Et si c'est cela le fait majoritaire, on s'y soumet par la force des choses, s'il y a véritablement une unité de décision si sur tous les sujets, la majorité actuelle vote comme un seul homme, c'est plutôt rassurant sur l'effectivité de cette maison. Même si, et d'ailleurs, c'est ce que je note dans ses propos, Clément ROSSIGNOL-PUECH s'est de suite un peu inquiété, quand il a entendu Pierre HURMIC dicter ce qu'était un bon maillage de transport en commun, ce qu'était une vraie politique de déplacement public. De suite, Clément ROSSIGNOL-PUECH a dit : « Attention, on est dans l'intelligence collective. On est dans l'analyse partagée. » Moi, quand j'étais Maire de Bordeaux, jamais je ne me serais permis de dicter à d'autres communes ce qu'elles devaient faire, et ce qu'était la frontière du bien et du mal. Jamais, je ne me le serais permis. Donc, Clément ROSSIGNOL-PUECH a raison d'intervenir en tant que Maire de plein exercice, légitime, pour dire : « Non, cela se fera de façon collective. »

Et dernier petit point, toujours sur cette gouvernance, quel abandon d'idéal de la part de quelques-uns des Maires qui étaient Vice-présidents entre 2014 et 2020 en étant dans la minorité et qui, aujourd'hui, nous expliquent que c'est un mauvais système ! Est-ce que c'est une évolution, une maturité nouvelle, une nouvelle appréhension des choses ? Il ne faudrait

pas que cela soit un abandon d'idéal définitif, et que sur d'autres sujets, cet abandon d'idéal se traduise aussi.

Pour conclure, cela m'inquiète quand Monsieur HURMIC dit sur la place de voiture en centre-ville « Oh, vous savez, c'est tellement flou ce que j'ai dit que tout le monde y retrouvera ses petits ». Enfin moi, ce n'est pas ce que j'attends d'un responsable politique, qu'il me dise : « Ne vous inquiétez pas, tout ce que je peux déclarer, c'est flou. Donc, on remettra cela à plus loin, et chacun y retrouvera ses petits ».

En tout cas, merci de m'avoir donné la parole, Monsieur le Président.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Jean TOUZEAU.

**M. Jean TOUZEAU** : Mes chers collègues, le plus brièvement possible, mais je suis particulièrement heureux de terminer ces interventions, et vous n'en serez pas surpris, en insistant tout particulièrement sur ce qui me semble être, et doit être pour notre Métropole la priorité des priorités.

Je veux bien sûr évoquer la situation extrêmement difficile que nous vivons sur l'ensemble de la Rive Droite. Vous m'avez entendu, tout au long de ces dernières années, avec beaucoup d'autres collègues maires, et alors que des débats sont aujourd'hui mis en avant sur ces questions de gouvernance, sur l'importance de la mobilisation que nous devons avoir pour rétablir les équilibres. Ceux qui, maintenant, se trouvent en responsabilité et qui étaient dans un autre positionnement au cours de ces mois passés, l'avaient située comme l'une des priorités : rééquilibrer et repenser, refonder une partie de nos politiques sur ce territoire extrêmement populaire depuis le Bec d'Ambès jusqu'à Bouliac où une grande partie de notre population n'y croit plus, parce qu'elle vit au quotidien, au-delà de Saint-André-de-Cubzac jusqu'au pont d'Aquitaine, et sur d'autres parties de la Rive Droite, un véritable calvaire.

Il ne s'agit pas uniquement de réfléchir sur les questions de mobilités, elles sont cruciales, mais c'est aujourd'hui l'ensemble de nos compétences qui doivent être pensées au regard du rééquilibrage entre les deux rives du fleuve et avec les autres territoires parce que oui, une partie de nos réponses est également dans les mobilisations des territoires extérieurs à la Métropole. C'est tout ce qui est aujourd'hui absent sur les parcours universitaires, tout ce qui peut porter un développement économique permettant tout simplement d'avoir un emploi sans franchir le fleuve. C'est faire en sorte qu'un jeune étudiant d'Ambarès, je l'ai été, de Lormont ne mette pas une heure pour aller au campus universitaire, et que lorsque l'on parle de plus d'égalité, plus d'équité, on fasse en sorte que cette population aussi attachante qui, en partie, va être concernée par des débats tout à l'heure sur la politique de la ville, puisse y croire.

Nous avons beaucoup travaillé, au cours de ces derniers cycles, sur ces plans d'urgence dans beaucoup de domaines parce que nous avons, bien évidemment, subi toute une série d'éléments et d'événements. Je pense qu'il faut aujourd'hui établir et rendre lisible un véritable projet de développement de cette Rive Droite avec tous les éléments qui permettront à notre population d'y croire, et surtout d'avoir une vision claire sur les calendriers parce que lorsque l'on évoque des perspectives en termes de mobilités à 10 ans, ce qui est vécu au quotidien aujourd'hui sur la Rive Droite, nous conduit dans tous les domaines à travailler dans l'urgence.

Voilà simplement ce que je voulais vous dire, Monsieur le Président. C'est un véritable appel, et je pense qu'il est partagé et porté par l'ensemble des élus de la Rive Droite quelle que soit leur sensibilité pour qu'enfin on concrétise ce rééquilibrage.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Il faut que l'on avance. Juste trois mots par rapport à ce qui vient d'être dit, et notamment pour répondre à des questions sur les délégations. J'aurai une conversation avec Isabelle RAMI, et on essaiera de trouver la meilleure des solutions pour respecter aussi le fait municipal. Le fait municipal ne sera pas effacé, nous l'avons dit tous, par le fait majoritaire, cela nous paraît très important, et le fait municipal trouvera toute son expression dans la Conférence des Maires.

J'ai entendu ce qu'Alain CAZABONNE a dit tout à l'heure. Alain JUPPÉ voyait la Conférence des Maires comme un lieu de seconde délibération. Je pense que ce n'est pas cela. La Conférence des Maires, c'est un lieu où on discute ensemble, je l'ai dit, comme autrefois on discutait au Bureau. Au Bureau, on n'a jamais voté. On discutait jusqu'au bout pour trouver des solutions. La Conférence des Maires aura à l'ordre du jour notamment le schéma des mobilités. Moi je pensais que l'on pouvait aller plus vite, mais les contraintes sont les contraintes. Donc, il faudra un an pour aboutir à un nouveau schéma, et on trouvera le temps de discuter, d'examiner, de voir avec les critères que j'ai indiqués tout à l'heure. En tout cas, on prendra le temps, mais en même temps on sait que l'on en manque. Donc, il faut que l'on arrive à conjuguer tout cela.

Et puis, la deuxième observation, c'est par rapport à tout ce qui a pu être dit sur l'élection au suffrage universel. Mes chers collègues, j'attire votre attention sur le fait que l'élection au suffrage universel, on peut en parler ici très longuement, et c'est normal que nous ayons un avis, mais elle dépend du législateur. Et dans son côté taquin peut-être, il a bien voulu adopter une loi sur le principe d'élection au suffrage universel, mais il n'a pas adopté une loi sur le mode d'élection. Aujourd'hui, je m'adresse à nos Parlementaires, on ne connaît toujours pas le mode d'élection et donc, cela ne dépend pas de nous.

Sur cette élection, soyons prudents. Alain JUPPÉ et Vincent FELTESSE y étaient favorables. Beaucoup d'entre vous êtes défavorables. Moi, je me pose beaucoup de questions, comme vous le savez, et ces questions mériteront également d'être examinées pour que l'on ne crée pas des conflits de compétence et de pouvoir, mais c'est un débat qui relève d'autres points.

Je vous propose que Christine BOST soit la secrétaire de séance, et que Clément ROSSIGNOL-PUECH soit son adjoint.

Avant que Christine BOST puisse nous énumérer tous les sujets et délibérations, Véronique FERREIRA, Maire de Blanquefort et également Vice-présidente souhaite comme nous en avons l'habitude, nous faire un exposé préalable sur Getrag Ford Transmissions qui suscite beaucoup d'inquiétudes. Essayons d'être aussi brefs que possible, mais aussi éloquents que nécessaire.

**Mme Véronique FERREIRA** : Merci, Monsieur le Président, chers collègues. Il s'agit, en fait, d'une information sur GFT, petite sœur à côté de FAI (Ford Aquitaine Industries) à Blanquefort. Nous avons déjà parlé dans l'enceinte de ce Conseil des inquiétudes que nous pouvions avoir sur sa survie.

Aujourd'hui, l'information que je souhaite vous donner est la suivante. Un courrier signé par Monsieur le Président de Région, Monsieur le Président du Département, Monsieur le Président de la Métropole, Monsieur le Maire de Bordeaux, et moi-même en tant que Maire de Blanquefort, va partir en direction de Monsieur le Ministre et de Madame la Préfète pour alerter sur la situation de GFT. J'ai eu l'occasion, tout début juillet, lors d'une réunion sur la revitalisation de FORD, nous en avons parlé avec Monsieur BOBET d'ailleurs, d'alerter l'État sur les craintes que nous avons. Je ne veux pas ici entrer dans les détails publiquement parce que je pense que sur FAI, il y a beaucoup de choses qui ont été publiées, qui parfois étaient à la limite de l'exactitude. La question n'est pas de faire un exposé de chiffres, mais de ressentir. Le ressenti est le suivant : « J'ai peur que nous allions sur un copier-coller direct

de ce qui s'est passé pour FAI » dans finalement pas si longtemps. Quelques éléments d'alerte sur le manque d'investissements, sur des changements de direction, sur la baisse de l'effectif, le manque de perspectives que ce soit dans la fabrication des boîtes à l'heure actuelle ou dans une éventuelle reconversion, et la crainte que l'épisode COVID qu'est en train de connaître le monde soit un prétexte supplémentaire qui pourrait être utilisé pour une accélération de quelque chose qui ne nous plairait pas. Aujourd'hui, il y a plus de 800 emplois sur le site de GFT.

Sur la question de FAI, nous avons su, à une époque, faire front commun. Il faudra sur ce dossier, et malheureusement peut-être également sur d'autres, réitérer. C'est la dernière usine de transmission que nous avons sur la Gironde, je pense qu'elle est en danger. Il y a une possibilité encore de faire quelque chose, mais cela me paraît déjà extraordinairement compliqué. En tout cas, il n'est pas imaginable, et je sais que cela ne sera pas le cas, que les pouvoirs publics ne viennent pas en soutien des salariés.

Merci Monsieur le Président.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Donc, on restera très vigilant sur ce dossier.

Vous voulez intervenir, mais brièvement, s'il vous plaît, sur Getrag ?

**M. Olivier ESCOTS** : Quelques éléments complémentaires. Monsieur le Président, mes chers collègues, il y a quelques mois, Max GUICHARD auquel j'ai l'honneur et la lourde tâche de succéder ici en tant que Président du groupe Communiste, intervenait en assemblée de Métropole pour alerter les élus sur l'inquiétude forte qui montait de l'usine de Getrag à Blanquefort. À l'époque, seul un syndicat tirait la sonnette d'alarme. C'est aujourd'hui, l'ensemble des organisations syndicales qui ont enclenché un droit d'alerte et qui exigent des comptes et des réponses de la Direction sur l'avenir du site à travers 49 questions très précises.

Getrag Ford Transmissions était une entreprise de plus de 1 000 salariés qui produisait 550 000 boîtes de vitesse par an pour FORD, son client unique. Aujourd'hui, ils ne sont plus que 800, les CDD (Contrat à durée déterminée) et les intérimaires ayant disparu. Le plan de charge ne cesse de baisser avec 400 000 boîtes de vitesse pour cette année. Getrag est détenu par FORD pour 50 % et par MAGNA pour les 50 % restants. L'entreprise accuse de lourdes pertes financières, 54 millions en 2017, 28 millions attendus en 2018, et les coûts fixes que doit assumer GFT seul après le départ de FORD Aquitaine Industrie comme la centrale électrique et le traitement des eaux sont très élevés. Aujourd'hui, les salariés sont dans le flou quant aux intentions des actionnaires de MAGNA face à une stratégie de FORD tendant à quitter le marché européen. Ils n'ont aucune visibilité sur les charges de travail à venir et les volumes de production ni les nouveaux projets, s'il y en a.

Après le drame de FORD, pour lequel les élus communistes avaient dénoncé avec force le plan de fermeture, nous ne devons pas revivre cela avec Getrag. Sans attendre, il nous faut réagir, exiger, au côté des salariés, des comptes à FORD et MAGNA. Si, par le passé, de grands groupes automobiles et encore aujourd'hui bénéficient de larges soutiens financiers de l'État en raison de la crise économique qui frappe le secteur, en aucun cas, cet argent ne doit servir à accompagner des licenciements et encore moins la programmation d'une fermeture plus ou moins lointaine.

Les élus communistes y veilleront en demandant de nouveau une table ronde, une nouvelle rencontre avec Bercy pour contraindre les responsables de Getrag à répondre à ses salariés et surtout à pérenniser l'emploi et l'activité à Blanquefort dans un secteur qui ne demande qu'à évoluer. Aussi, nous nous associons pleinement à l'initiative de ce courrier de toutes les collectivités.

Les élus communistes portent ainsi une autre politique industrielle basée sur l'innovation, et s'appuient sur les compétences des salariés qui doivent avoir un droit de regard sur la gestion de l'entreprise. Depuis plusieurs années, ils soutiennent la création d'un pôle industriel autour des véhicules de demain, électriques et hydrogènes. Moins que jamais, le site de Blanquefort qui a les ressources et le savoir-faire dans ces domaines ne doit être abandonné aux appétits financiers de MAGNA. Il doit être à la pointe comme acteur industriel pour porter des transports propres de demain auxquels aspirent toutes les collectivités locales et qu'exigent les bouleversements climatiques que nous connaissons.

Nous soutiendrons donc les salariés dans leur combat pour avoir des réponses de leur Direction, et soutiendrons les projets alternatifs qu'il nous faudra ensemble imaginer pour que la richesse et le savoir-faire aujourd'hui présents sur le site de Getrag ne soient pas perdus. Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci Monsieur ESCOTS. Madame BOST.

**Mme Christine BOST** : Nous avons 39 affaires regroupées puisque l'affaire 41 qui initialement devait être dégroupée a été regroupée.

Vous avez également un certain nombre de modifications qui ont été portées sur table sur la délibération 42 et la délibération 47.

S'agissant de l'ensemble des délibérations regroupées, je vais les appeler.

**Affaires regroupées** :

- Délégation de Monsieur Alain ANZIANI : affaire n°1, il s'agit d'une communication,
- Délégation de Madame Christine BOST : affaires n°7 et 8. Pour la délibération n°8, il ne s'agit pas des immeubles 20 à 26, mais 20 et 26,
- Délégation de Monsieur Stéphane DELPEYRAT : affaire n°10,
- Délégation de Madame Véronique FERREIRA : affaires n°12, 14, de la 16 à 39,
- Délégation de Monsieur Jean-François EGRON : affaires n°41. L'affaire 42 est modifiée s'agissant du seuil du nombre d'élus pour constituer un groupe qui est abaissé à 3, et les affaires 44 à 47. La 47 a également été remise sur table, elle fixe la répartition part variable et part fixe des enveloppes pour le fonctionnement des groupes. La délibération 48.
- Délégation de Madame Claudine BICHET : affaire n°51,
- Délégation de Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU : affaire n°53.

Voilà pour les affaires regroupées Monsieur le Président.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Je soumetts au vote et j'invite à formuler des observations si besoin. Monsieur SALLABERRY.

**M. Emmanuel SALLABERRY** : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, nous avons entendu, et j'ai bien sûr, plus personnellement, entendu le fait que vous deviez avoir une discussion avec la Conseillère métropolitaine déléguée et Conseillère municipale d'opposition à Talence, mais dans l'attente de ces discussions et que celle-ci se dégage des problématiques talençaises, nous nous abstenons sur la n°41 sur les indemnités de fonction.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur SUBRENAT.

**M. Kevin SUBRENAT** : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, bonjour. J'avais simplement une requête avec votre esprit d'ouverture en introduction. Je me suis dit que dans l'esprit de 2014, il y avait déjà un fonctionnement sur le Grand Port maritime de Bordeaux où précédemment c'était Jean-Pierre TURON qui siégeait au sein du Conseil de surveillance. Je siège, moi, au titre de la commune au sein du Conseil de développement, et je voulais savoir si on pouvait switcher entre Kevin SUBRENAT au sein du Conseil de développement et Alexandre RUBIO qui est au Conseil de surveillance. Ce serait, je pense, un bon esprit d'ouverture.

**M. le Président Alain ANZIANI** : On ne va pas remailler tout cela sur le vif, mais on regardera cela. Pour l'instant, je vous sou mets la délibération telle qu'elle est formulée. Monsieur ROSSIGNOL-PUECH.

**M. Clément ROSSIGNOL-PUECH** : Le groupe Écologiste et solidarité s'abstient sur la délibération n°10.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Monsieur ESCOTS.

**M. Olivier ESCOTS** : Oui, pour le groupe Communiste, nous voterons contre les délibérations n°10, 17, 18, 21, 26, 28, 35, 36, 37 et 38 ainsi que la 44.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres expressions ? Madame DE FRANÇOIS.

**Mme Béatrice DE FRANÇOIS** : Merci Monsieur le Président. Non-participation à la 23, la 27, la 31 et la 32.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Bien noté. Plus personne ne veut s'exprimer ? On considère que les autres délibérations sont adoptées ? Oui, merci.

**M. ANZIANI**

(n°1) Liste des arrêtés pris par le Président de Bordeaux Métropole - Communication

Communication effectuée

**Mme BOST**

(n°7) Agence qualité construction (AQC) - Année 2020 - Subvention de fonctionnement-  
Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

**Mme BOST**

**(n°8) EYSINES - Immeuble sis 20 et 26 rue Seguin - Conclusion d'un bail emphytéotique avec la commune d'Eysines - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**M. DELPEYRAT**

**(n°10) Manifestation UAV DAY - Le 16 septembre 2020 au CESA DRONES - Subvention de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation**

**Majorité**

**Abstention : Monsieur HURMIC, Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Monsieur LABESSE, Monsieur GARNIER, Monsieur BLANC, Madame CASSOU-SCHOTTE, Madame BICHET, Madame BLOCH, Madame PAPIN, Monsieur PAPADATO, Madame JAMET, Monsieur GHESQUIERE, Madame NOEL, Madame RAMI, Monsieur CAZAUX, Madame CHOPLIN, Monsieur CUGY, Madame CURVALE, Madame DEMANGE, Monsieur GOMOT, Monsieur GUILLEMIN, Monsieur JABER, Madame JUQUIN, Madame JUSTOME, Madame LE BOULANGER, Madame LECERF, Madame LEPINE, Monsieur G. MARI, Monsieur MORISSET, Monsieur PFEIFFER, Monsieur RIVIERES, Madame SAADI;**

**Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS**

**Mme FERREIRA**

**(n°12) Bordeaux Métropole - Compte de gestion comptable public pour l'exercice 2019 - Avis**

**Unanimité**

**Mme FERREIRA**

**(n°14) Règlement budgétaire et financier de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**Mme FERREIRA**

**(n°16) PESSAC - SA d'HLM DOMOFRANCE - Construction de 200 logements étudiants collectifs locatifs, Village 4 bis, avenue Jean Babin - Emprunts d'un montant total de 10 212 500 euros, des types PLS et PHARE, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**Mme FERREIRA**

**(n°17) BORDEAUX - SA d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et acquisition en VEFA de 36 logements collectifs locatifs, ZAC Saint-Jean Belcier, lot 9.11, rue Amédée Saint-Germain - Emprunts d'un montant total de 3 286 560 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**

**Majorité**

**Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS**

**Mme FERREIRA**

**(n°18) VILLENAVE D'ORNON - SA d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et acquisition en VEFA de 46 logements collectifs locatifs, 145, avenue des Pyrénées - Emprunts d'un montant total de 5 561 585 euros, des types PLAI, PLUS et PHB2.0, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**

**Majorité**

**Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS**

**Mme FERREIRA**

**(n°19) BORDEAUX - SA d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 31 logements étudiants collectifs locatifs, 5, rue Achard/2 et 4, rue Blanqui - Emprunt complémentaire de 42 718 euros, de type CPLS, auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Garantie - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**Mme FERREIRA**

**(n°20) BORDEAUX - Société Foncière d'Habitat et Humanisme - Acquisition et amélioration d'un logement collectif locatif situé 18, rue de la Vieille Tour - Emprunt d'un montant de 14 487 euros, de type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**Mme FERREIRA**

**(n°21) VILLENAVE D'ORNON - SA d'HLM IMMOBILIERE ATLANTIC AMENAGEMENT - Charge foncière et acquisition en VEFA de 8 logements individuels locatifs, sis, 12 rue Jean-Edgard Glady - Emprunts d'un montant total de 1 149 816 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**

**Majorité**

**Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS**

**Mme FERREIRA**

**(n°22) BEGLES - SA d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 35 logements collectifs locatifs, sis, résidence Paty, rue de Paty- Emprunts des types PLAI et PLUS d'un montant global de 4 647 226 euros, auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Garantie - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**Mme FERREIRA**

**(n°23) AMBARES ET LAGRAVE - OPH Métropolitain AQUITANIS - Charge foncière et construction de 25 logements individuels et collectifs locatifs, sis, opération Sylvaé, rue des Blandats - Emprunts des types PLAI et PLUS d'un montant global de 3 269 069 euros, auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Garantie - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Ne prend pas part au vote : Madame DE FRANÇOIS**

**Mme FERREIRA**

**(n°24) BORDEAUX - SA d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction d'un FJT (Foyer de jeunes travailleurs) de 29 logements collectifs locatifs, sis, 19-21 Cours Edouard Vaillant - Emprunts de clôture d'opération de type PLAI d'un montant global de 313 524 euros, auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Garantie - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**Mme FERREIRA**

**(n°25) BORDEAUX - SA d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 12 logements collectifs locatifs, sis, 19-21 Cours Edouard Vaillant - Emprunt de clôture d'opération de type PLUS d'un montant global de 135 577 euros, auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Garantie - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**Mme FERREIRA**

**(n°26) BORDEAUX - SA d'HLM DOMOFRANCE- Charge foncière et acquisition en VEFA de 5 logements collectifs locatifs, sis, rue du Tondu - Emprunts d'un montant global de 472 464 euros, des types PLS et PHB 2.0, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**

**Majorité**

**Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS**

**Mme FERREIRA**

**(n°27) BORDEAUX - AQUITANIS, OPH de Bordeaux Métropole - Charge foncière et construction de 14 logements collectifs locatifs, rue Barillet Deschamps, résidence "Transition" - Emprunts d'un montant total de 1 642 056 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Ne prend pas part au vote : Madame DE FRANÇOIS**

**Mme FERREIRA**

**(n°28) MERIGNAC - SA d'HLM MESOLIA HABITAT - Acquisition en VEFA de 13 logements collectifs en location-accession, avenue Henri Vigneau, résidence "Domaine de Vigneau" - Emprunt de 1 718 128 euros, de type PSLA, auprès de ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels - Garantie - Décision - Autorisation**

**Majorité**

**Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS**

**Mme FERREIRA**

**(n°29) SA d'HLM Seqens Solidarité - Transfert de patrimoine de la SA d'HLM France Habitation en faveur de la SA d'HLM Seqens Solidarité - Demande de garantie d'emprunt concernant le transfert du contrat de prêt lié à cette cession à hauteur de 50 % - Le CRD de l'emprunt contracté auprès de la CDC est de 1 466 977,38 euros, soit une demande de garantie portant sur 733 488,69 euros - Garantie - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**Mme FERREIRA**

**(n°30) BEGLES - SCIC d'HLM AXANIS - Construction de 38 logements collectifs en location-accession, ZAC "Quartier de la Mairie", îlot J2, allée Boyer, opération "Les Esteyous" et "Les Petits Ruisseaux" - Emprunt de 6 700 000 euros, de type PSLA, auprès de ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels - Garantie - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**Mme FERREIRA**

**(n°31) OPH métropolitain AQUITANIS - Réaménagement de 29 lignes d'emprunts - Le capital restant dû au 1er mars 2020 est de 60 178 188,25 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Ne prend pas part au vote : Madame DE FRANÇOIS**

**Mme FERREIRA**

**(n°32) OPH métropolitain AQUITANIS - Réaménagement de 31 lignes d'emprunts - Le capital restant dû au 1er mars 2020 est de 45 069 047,18 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Ne prend pas part au vote : Madame DE FRANÇOIS**

**Mme FERREIRA**

**(n°33) BORDEAUX - SCIC AXANIS - Construction de 12 logements en projet d'habitat participatif destinés à la location accession, sis, opération Bon Pati, rue Raymond Lavigne - Emprunt de type PSLA de 1 200 000 euros à contracter auprès d'ARKEA Entreprises et Institutionnels - Garantie - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**Mme FERREIRA**

**(n°34) MERIGNAC - SA d'HLM ERILIA - Charge foncière et construction de 32 logements collectifs locatifs, 85-89, avenue de Magudas, résidence "Les Demoiselles" - Emprunts d'un montant total de 3 408 075 euros, des types PLAI, PLUS et Booster, auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Garantie - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**Mme FERREIRA**

**(n°35) BORDEAUX - SA d'HLM Clairtienne - Acquisition foncière et construction de 85 logements collectifs locatifs dans le cadre d'une VEFA, sis, résidence Belvédère, Boulevard Joliot Curie - Emprunts des types PLAI, PLUS, PLS et PHB 2.0, d'un montant global de 11 357 941 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**

**Majorité**

**Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS**

**Mme FERREIRA**

**(n°36) SAINT AUBIN DE MEDOC - SA d'HLM Clairtienne - Acquisition foncière et construction de 41 logements locatifs dans le cadre d'une VEFA, sis, Domaine de Villepreux, Route de Picot et Route de l'Oustaou Vieil, lieudit Villepreux- Emprunts des types PLAI et PLUS d'un montant global de 4 381 905 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**

**Majorité**

**Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS**

**Mme FERREIRA**

**(n°37) VILLENAVE D'ORNON - SA d'HLM Clairtienne - Acquisition foncière et construction de 10 logements collectifs locatifs dans le cadre d'une VEFA, sis, opération Capitaine Gilles 1, 32 rue du Capitaine Gilles - Emprunts des types PLAI, PLUS, PHB 2.0 et Booster, d'un montant global de 1 103 270 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**

**Majorité**

**Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS**

**Mme FERREIRA**

**(n°38) VILLENAVE D'ORNON - SA d'HLM CLAIRSIENNE - Charge foncière et acquisition en VEFA de 8 logements collectifs locatifs, 187, avenue des Pyrénées, résidence "L'Opale" - Emprunts d'un montant total de 702 100 euros, des types PLAI, PLUS, Booster et PHB 2.0, auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Garantie - Décision - Autorisation**

**Majorité**

**Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS**

**Mme FERREIRA**

**(n°39) PESSAC - SA d'HLM DOMOFrance - Construction de 200 logements étudiants collectifs locatifs, Village 4 bis, avenue Jean Babin - Emprunts d'un montant total de 5 837 429 euros, de type PLS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**M. EGRON**

**(n°41) Indemnités de fonction des élus métropolitains - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Abstention : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BOBET, Monsieur BAGATE, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CAZABONNE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Madame DUMAS, Monsieur DUPRAT, Monsieur FLORIAN, Monsieur GARRIGUES, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MILLET, Madame MILLIER, Monsieur MORETTI, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Monsieur PESCIANA, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur SUBRENAT, Monsieur TROUCHE, Madame VERSEPUY**

**M. EGRON**

**(n°42) Constitution des groupes d'élus - Participation de Bordeaux Métropole à leur fonctionnement - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**M. EGRON**

**(n°44) Délibération complémentaire relative à la mise en place du Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) constitué de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) et du Complément indemnitaire annuel (CIA) - Décision – Autorisation**

**Majorité**

**Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS**

**M. EGRON**

**(n°45) Ajustements de rémunérations et indemnités - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**M. EGRON**

**(n°46) Recours aux contrats d'apprentissage Bordeaux Métropole - Rentrée scolaire 2020/2021 - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**M. EGRON**

**(n°47) Prise en charge par Bordeaux Métropole des dépenses de fonctionnement des groupes politiques constitués au sein du Conseil pour l'année 2020 - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**M. EGRON**

**(n°48) Caisse de secours et d'entraide des sapeurs-pompiers - convention du 26 novembre 2001 - Avenant n° 19 relatif à la subvention 2020 - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**Mme BICHET**

**(n°51) Attribution de subventions aux associations - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**M. PUYOBRAU**

**(n°53) Groupement d'intérêt public Grands projets de villes (GIP-GPV) de la rive droite - Programme d'actions 2020 - Convention - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

On poursuit.

**Affaires non regroupées :**

**Mme Christine BOST** : Monsieur le Président, nous avons donc une première délibération qui concerne la désignation des représentants de Bordeaux Métropole au sein de Conseils d'administration et Conseils d'exploitation de régies. C'est vous qui présentez.

**M. ANZIANI**

**(n°2) Désignation des représentants de Bordeaux Métropole au sein des Conseils d'Administration et des Conseils d'Exploitation des régies métropolitaines.**

**M. le Président Alain ANZIANI** présente le dossier.

Sur cette délibération comme sur les autres, je vous propose de faire simple puisqu'*a priori* il y a un accord entre nous.

Sur la délibération n°2, vous avez les noms qui doivent être dans le document ou sur la table. Est-ce que l'on constate qu'il y a unanimité ? Unanimité, je vous en remercie.

**Unanimité**

**M. ANZIANI**

**(n°3) Désignation des représentants de Bordeaux Métropole au sein de divers organismes.**

**M. le Président Alain ANZIANI** présente le dossier.

**Mme Christine BOST** : Sur la n°3, Monsieur le Président, je vous indique qu'une nouvelle délibération vous est déposée actuellement sur table. Cette délibération comporte des modifications sur le Syndicat de la Rive Droite. Monsieur PUYOBRAU remplace Madame LÉPINE, et au SDEEG (Syndicat départemental d'énergie électrique de la Gironde) Madame BOST remplace Madame BETES.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Unanimité. Je vous en remercie.

**Unanimité**

**M. ANZIANI**

**(n°4) Composition de la commission d'appel d'offres - Election - Décision - Autorisation**

**M. le Président Alain ANZIANI** présente le dossier. Là, il y a l'accord également. Unanimité, merci.

**Unanimité**

**M. ANZIANI**

**(n°5) Commission pour l'attribution des contrats de concession - Election - Décision - Autorisation**

**M. le Président Alain ANZIANI** présente le dossier. Idem. Merci.

**Unanimité**

**M. ANZIANI**

**(n°6) Fixation du nombre de commissions, du nombre de leurs membres, de leurs domaines de compétence et de leur composition - Décision - Désignation**

**M. le Président Alain ANZIANI** présente le dossier. Même accord unanime. Merci.

**Unanimité**

**Mme Christine BOST** : Ensuite, Monsieur Clément ROSSIGNOL pour le financement de la ligne, car express Bordeaux-Créon.

**M. ROSSIGNOL-PUECH**

**(n°9) Financement de la ligne car express Bordeaux - Créon - Convention de financement - Décision - Autorisation**

**M. Clément ROSSIGNOL-PUECH** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Oui, Monsieur DUPRAT.

**M. Christophe DUPRAT** : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, bien évidemment, nous allons, j'allais presque dire, voter des deux mains cette délibération tant le succès est au rendez-vous. Comme le rapporteur a pu le dire à la fin de son intervention, il faut aller plus loin. Nous avons servi d'exemple et tout à l'heure, certains orateurs disaient : « Il faut absolument qu'il y ait des coopérations entre Bordeaux Métropole et les autres territoires » voilà l'exemple frappant avec une Communauté de communes qui peut paraître lointaine, celle du Créonais, et puis d'autres communautés qui sont traversées, notamment les coteaux bordelais pour venir jusqu'à la Métropole. C'est une véritable réussite. Il faudra, et en être conscient aujourd'hui, financer les autres lignes, peut-être, dans les mêmes conditions parce que c'est aussi un message que l'on envoie aux autres collectivités.

Je voulais dire aussi que c'était un des éléments du RER métropolitain. Cela peut paraître bizarre de dire cela en commençant par une ligne routière, mais cela va bien dans le package complet que nous avons voté. D'ailleurs, entre Libourne et Arcachon, les premiers trains diamétralisés (sans changer de train dans la gare Saint-Jean) entreront en service au mois de décembre de cette année.

Cela veut dire aussi que l'on doit, sur ce RER métropolitain, et c'est le sens de mon intervention, avoir conscience que cela va coûter très cher parce que les premières études qui nous ont été remises par la SNCF, et notamment SNCF Réseau ont été largement minorées. Nous avons deux exemples qui nous le montrent ici. Le premier exemple est la halte ferroviaire du Bouscat. Nous étions avec un accord autour d'un million d'euros, 1,2 million. Nous sommes rendus à 3. Alors vous allez me dire : « Trouver 2 millions n'est pas le bout du monde », mais quand on se projette un petit peu plus loin, sur la deuxième halte ferroviaire métropolitaine qui est celle de la Médoquine, là, on passe de 11 millions à 22 quand on reçoit le document et, quand vous vous asseyez dans la salle, cela passe à 24. En l'espace de quelques jours, on prend 2 millions supplémentaires. Il faut que la Région soit solidaire avec nous sur ce sujet-là, nous aurons des sommes très élevées, et je ne vous parle pas des aménagements ferroviaires au Sud de Bordeaux qui sont indispensables entre la gare Saint-Jean et Saint-Médard-d'Eyrans où là, nous frôlons, mes chers collègues, le milliard d'euros puisque nous sommes à 900 millions. Cela veut dire que ce RER métropolitain qui est une solution, va être un élément important dans le budget et dans le PPI – Plan pluriannuel d'investissement – que l'on aura à faire. Donc, cette ligne de car express à 700 000 euros, j'ai envie de dire que c'est une petite goutte d'eau par rapport à cela, mais faisons-le. Ne passons pas à côté. Les territoires qui nous entourent l'attendent. Nos habitants métropolitains l'attendent parce que l'on oublie souvent qu'entre Libourne et Bordeaux il y a autant de flux dans les deux sens, ce qui prouve bien que l'on a des choses à faire.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Jean-Claude FEUGAS.

**M. Jean-Claude FEUGAS** : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, nous ne pouvons que nous féliciter du car express entre Créon et Bordeaux. Il montre combien ce secteur du département avait un besoin vital d'un transport en commun efficace avec l'ambition de réduction de gaz à effet de serre, et donc d'une offre alternative à la voiture comme mode de déplacement. Ne serait-il pas temps d'avoir d'autres ambitions ?

A notre sens, une véritable étude doit être menée afin d'ouvrir d'autres perspectives, comme par exemple un tram-train entre Bordeaux et l'Entre-deux mers en utilisant partiellement l'ancienne voie d'Eymet.

Ceci étant dit, nous voterons pour cette délibération.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Gérard CHAUSSET.

**M. Gérard CHAUSSET** : Je n'ai pas vu que la ligne Créon était ouverte le samedi. C'est regrettable. On a beaucoup de succès la semaine, mais le samedi il aurait été intéressant de prolonger, et aussi de faire prendre de nouvelles habitudes à des nouveaux usagers. Il faudrait que l'on travaille le sujet dans le schéma parce qu'il y a des éléments très positifs, comme l'express ou les retours tardifs mais il faut aussi le samedi.

Sur le RER métropolitain, je connais aussi un petit peu le dossier, je pense qu'il y a deux approches. Il y a l'approche qui consiste à être guidé par la SNCF. Là, évidemment, on sera tributaire de ses coûts, de son expertise, et cela va être extrêmement compliqué. Et il y a aussi une autre approche, bien sûr avec elle, en essayant de ne pas se faire payer les infrastructures via le RER métropolitain, auquel cas la SNCF en bénéficierait aussi par ce biais-là, mais peut-être en améliorant l'existant. C'est une approche qui serait moins performante, mais il va être compliqué de trouver un milliard d'euros. Ce serait peut-être moins performant au début, mais cela permettrait de vraiment apporter un service.

Moi, je défends cette position qui est de dire : « Voyons ce que l'on peut faire déjà maintenant ». Et d'ailleurs, la SNCF le prouve parce que, dès décembre, elle va diamétraliser alors qu'au départ, elle disait que ce n'était pas possible. Je pense qu'il faut que l'on soit vraiment très solidaire, avec la Région, mais que l'on ne suive pas tout ce que veut faire la SNCF parce que sinon, on n'y arrivera pas. Améliorons l'existant. Desservons toutes les gares. Diamétralisons, avec quelques investissements, c'est possible. Après, on verra s'il faut mettre un milliard d'euros parce que l'objectif, c'est de faire du quart d'heure, mais avant de rentabiliser un RER au quart d'heure sur la Métropole, il y a peut-être d'autres choses à faire.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Marc MORISSET.

**M. Marc MORISSET** : Oui, merci. Mes chers collègues, j'en appelle simplement à une logique de cohérence vis-à-vis de ce que l'on veut faire tous ensemble dans ce débat démocratique. Vis-à-vis du transport en commun, je suis très content de comprendre que des expérimentations arrivent à être exemplaires, et à être reproductibles.

Dans ce cadre-là, étant élu aussi sur Saint-Médard-en-Jalles, je trouve intéressant de noter qu'une ligne de bus qui a été rajoutée au bout du terminus de Cantinolle pour rejoindre le centre de Saint-Médard met 3 minutes de moins que le projet en cours aujourd'hui d'un tram dans la logique prestigieuse du discours de la politique de droite.

La Communauté d'Avenir se doit d'être cohérente. S'il faut bien dépenser l'argent public avec des VAN, aujourd'hui, de façon responsable et pertinente, il faut sortir des imaginaires, et justement essayer de proposer des biais et des expérimentations. Quand on est sur un grand territoire comme celui de Saint-Médard-en-Jalles, la logique du maillage et de l'efficacité est évidemment pertinente, et dans ce cadre, le collectif Jalles transports s'est exprimé pour essayer d'améliorer le débat. J'en viens enfin à une pensée athénienne, c'est que la démocratie athénienne mettait en débat les personnes tirées au sort. Je trouve intéressant qu'Isabelle RAMI soit nommée dans ce Bureau, cela permet d'augmenter la pluralité. Je la

considère comme une personne faisant partie du tirage sort, et je trouve que cela enrichit la démocratie. Voilà merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur GARRIGUES.

**M. Guillaume GARRIGUES** : Merci Monsieur le Président, mes chers collègues. Ma question a déjà été posée par Gérard CHAUSSET. Avant ce Conseil, je l'aurais posée en commission, mais on n'a pu se réunir en commission. C'est effectivement la question de la desserte le week-end. Je rajouterai la question du dimanche parce que si des actifs travaillent le samedi, il y a aussi des personnes qui rejoignent le centre-ville de Bordeaux, l'agglomération, le dimanche, et qui ont besoin d'emprunter cette ligne. Ces personnes-là sont contraintes de conserver leur voiture, et donc ne vont pas utiliser cette ligne la semaine puisque quand on a une voiture, forcément, on est tenté de l'emprunter toute la semaine. Il me semble logique de répondre aux besoins des usagers, y compris le week-end puisque c'est une ligne qui est très plébiscitée, vous l'avez évoqué. C'est une ligne qui est une vraie innovation puisqu'elle a une fréquence de 15 minutes, comme l'a rappelé Christophe DUPRAT. Il faut poursuivre, je salue l'idée de poursuivre cela sur d'autres territoires, puisque ce mode de transport est effectivement moins coûteux, et puis, il dessert des espaces qui ne sont pas desservis par le train. C'est un gros plus. Il a montré aussi qu'il était confortable et qu'il pouvait séduire des actifs qui font le trajet tous les jours.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Jean TOUZEAU.

**M. Jean TOUZEAU** : Je rappelle qu'une des premières propositions qui avait été faite sur la Rive Droite en termes de bus express était une liaison Libourne – Buttinière – Gare de Cenon – Pont Chaban – Lucien Faure. Je continue à penser que nous devons regarder de très près, cela a été mis en avant tout à l'heure par Monsieur DUPRAT les questions budgétaires, mais également la lisibilité des calendriers. Ce qui intéresse, et ce qui va intéresser nos administrés, ceux qui vivent en permanence ces difficultés entre Libourne et Bordeaux, comme Saint-André-de-Cubzac et le pont d'Aquitaine que j'évoquais précédemment, c'est très concrètement : quand et comment va s'améliorer la situation ? Entre Libourne – Buttinière et Gare de Cenon, les études permettant d'avancer rapidement sur cette liaison me semblent pertinentes. Plus que des études, une concrétisation me paraît extrêmement urgente.

Voilà pourquoi, Monsieur le Président, je me permettais d'intervenir. Ce bus express Libourne – Buttinière – Gare de Cenon a été la première proposition qui n'a pas été prise en compte dans les différents projets.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Clément ROSSIGNOL-PUECH.

**M. Clément ROSSIGNOL-PUECH** : Oui, merci beaucoup. La fréquentation est pendulaire principalement, c'est-à-dire de Créon vers Bordeaux le matin - d'ailleurs le bus de 6 heures souvent est plein, cela prouve vraiment l'utilité - et puis, c'est plutôt de Bordeaux vers Créon le soir. On peut étudier le week-end, le samedi. On va voir s'il y a une pertinence. Il ne faut pas faire rouler des bus vides, on est tous d'accord, même si c'est aussi l'offre qui provoque l'affluence. Donc, on peut l'étudier en discutant avec le syndicat mixte.

Et puis, les propos concernant les coûts importants du RER métropolitain ou du RER girondin, cela apporte de l'eau à notre moulin de la remise à plat de la stratégie des mobilités. Cela veut dire que l'on ne peut pas tout empiler. On ne pourra pas tout se payer en termes de

mobilités. Donc, il faudra aussi prioriser. C'est aussi cela l'objectif de cette stratégie des mobilités, c'est à la fois trouver les moyens de mobilités les plus pertinents en intermodalité, en multimodalité, mais également faire des choix financiers qui seront difficiles, mais qui seront faits.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? Pas davantage. Unanimité, merci.

**Unanimité**

**Mme Christine BOST** : Nous allons aborder la délégation de Madame FERREIRA, la délégation Finances, pour le premier rapport qui concerne le Compte administratif de l'exercice 2019, l'exercice de Monsieur BOBET qui sera, tout comme Monsieur le Président, amené à nous quitter quelques instants, le temps du vote.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Monsieur FEUGAS va prendre la présidence, il va la retrouver depuis la semaine dernière.

**Mme FERREIRA**  
(n°11) **Compte administratif de l'exercice 2019 -Approbation**

**Véronique FERREIRA** présente le dossier.

**M. Jean-Claude FEUGAS** : Merci Véronique FERREIRA. Est-ce qu'il y a des personnes qui veulent intervenir ? Oui, Monsieur CAZENAVE.

**M. Thomas CAZENAVE** : Merci, Monsieur le Président, merci Madame la Vice-Présidente pour cette présentation du Compte administratif. J'avais juste une seule remarque. Vous l'avez un peu évoqué. Ce que je retiens du Compte administratif qui est une photographie du passé, il faut appeler un chat un chat, c'est l'impasse financière dans laquelle se trouve la Métropole. C'est-à-dire qu'il y a un programme d'investissements qui n'est pas financé à hauteur de plus de 2 milliards d'euros, ce qui est considérable. On a inscrit en autorisation d'engagement ou de programmation, selon le terme, un certain nombre d'investissements qui ne sont pas financés, qui ne sont pas finançables, et qui invitent, je le crois, à une remise à plat complète de tout projet de la mandature, des investissements pour pouvoir rendre la situation de la Métropole soutenable.

Merci pour votre attention.

**M. Jean-Claude FEUGAS** : Merci. Madame Claude MELLIER.

**Mme Claude MELLIER** : Chers collègues, ce Compte de résultat 2019 nous permet de faire un bilan de l'évolution de nos finances sur l'ensemble de la dernière mandature. D'abord au fil des six années de mandat, les dotations d'État ont fortement baissé comme l'a précisé Véronique FERREIRA, passant de 198 millions d'euros à 152 millions d'euros. Il s'agit du fruit des politiques des différents gouvernements qui, d'une part, ont décidé de baisser la dépense publique et, d'autre part, de faire des cadeaux fiscaux aux entreprises et aux ménages les plus riches. En d'autres termes, cela revient à laisser la richesse créée à ceux qui en ont déjà trop et de priver le collectif de répondre aux besoins du plus grand nombre.

Nous avons compensé ces pertes par le dynamisme de notre territoire, comme il est noté dans le rapport, mais aussi par le choix qui a été fait d'augmenter de manière régulière nos tarifs de transport, ce qui a rapporté à notre établissement 25 millions d'euros supplémentaires. C'est ce même choix qui a été fait pour la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) avec un résultat de près de 118 millions.

C'est dans cette même logique qu'a été mise en place la contractualisation pour, nous dit-on dans le rapport, « mettre en place un développement vertueux et collaboratif. » J'avoue que je cherche encore le sens profond de cette formule, même si j'aurais tendance à penser qu'il s'agit de jolis mots pour nous expliquer des choix austéritaires parce qu'au final cela revient à brider le déploiement de nos services sur l'ensemble de notre territoire.

Les hommes et les femmes de notre établissement ne sont pas un coût comme certains le pensent, mais des atouts pour répondre aux besoins effectifs de nos populations. On a vu ces derniers mois combien cette logique comptable appliquée par l'ARS – Agence régionale de santé – a mis à mal notre système de santé publique.

Pour conclure, Monsieur le Président, et chers collègues, ce Compte administratif montre un établissement en bonne santé, cependant, nous estimons que le mandat qui s'ouvre doit marquer des ruptures avec le précédent en construisant des actes de résistance face aux choix du Gouvernement afin d'avoir un juste financement pour le bien des populations.

Comme il s'agit d'un contrôle de légalité et de sincérité de l'exécution de notre budget, nous voterons pour ce Compte administratif.

**M. Jean-Claude FEUGAS** : Merci. La parole est à Monsieur SALLABERRY.

**M. Emmanuel SALLABERRY** : Merci beaucoup, Monsieur le Président. Madame la Vice-Présidente, félicitations pour cette présentation. Je vais peut-être vous aider parce que je trouve que, quand vous parlez d'une situation saine, je vous trouve un peu trop dans l'euphémisme. La Métropole est, à ce jour, dans une excellente santé financière. Excellente quels que soient les ratios que l'on prenne, les comparatifs que l'on peut faire, vous en avez pris quelques-uns dans l'endettement, dans un certain nombre de choix qui ont été faits. Cela va vous permettre, on en a beaucoup parlé tout à l'heure, et nous permettre indirectement de pouvoir investir à un niveau jamais vu.

Et j'aurais aimé, dans votre présentation, que vous majoriez ce fait-là non pas comme une autosatisfaction, mais tout simplement en disant que notre Métropole fait partie des métropoles en meilleure santé financière en France, elle n'est pas simplement saine. Alors, il appartient à un Vice-Président comme à un Adjoint aux Finances d'être toujours en alerte, et d'être toujours négatif. Je vous laisse, bien évidemment, ce jeu d'acteurs là. Mais ce qui, à mon avis, est important de souligner dans votre présentation, c'est que le Pacte de Cahors a eu un effet pervers, dans le sens où il a concentré notre attention sur le fonctionnement. On est allé chercher parfois quelques milliers d'euros par-ci, par-là qui ne sont pas du tout au niveau de l'enjeu budgétaire, aujourd'hui, de notre Métropole.

Ce qui doit être fait, c'est un choix clair dans les investissements. Le report d'investissements qui pourrait être décidé, y compris en décalant *sine die* quelques projets de transport en commun qui sont lourds ne saurait être autre chose qu'un artifice budgétaire puisqu'en décalant de quelques années des projets, on obtient quelques subsides, mais on ne résout pas le problème.

Et je rejoins les propos de notre collègue, nous avons des choix forts, et vous aurez des choix forts à faire en matière d'investissements. Le temps du fonctionnement va demeurer, et je l'ai souvent dit le Pacte de Cahors n'est qu'un élément sémantique. Il est juste le reflet de notre capacité à maintenir nos dépenses de fonctionnement. J'aimerais vous inviter à une réflexion que j'avais souvent évoquée pendant la crise et quand nous avions nos visioconférences. Vous l'avez dit tout à l'heure, Madame la Présidente, à la différence des villes, une très grande partie des recettes sont induites par le dynamisme de nos populations - qu'est-ce qu'il va devenir ? on ne peut pas le savoir - mais surtout par les entreprises. Et il est un point majeur, à mon sens, sur lequel il faudra une décision politique forte, c'est l'envoi d'un geste vers ces entreprises qui sont secouées par la crise que nous vivons. Face à l'incertitude politique sur laquelle s'ouvre notre Métropole, et sur quelques discours, elles attendent des gestes de notre Collectivité. Et vous le savez, j'avais eu l'occasion de le dire en son temps, notre taux de fiscalité des entreprises n'est absolument plus concurrentiel. Il n'est absolument pas concurrentiel au regard de territoires limitrophes dont on a beaucoup parlé.

Le risque que l'on a, si vous ne prenez pas des directions fortes lors du Rapport d'Orientations Budgétaires et lors du Budget 2021, en baissant la fiscalité des entreprises qui était, et cela a d'ailleurs été souligné par la Chambre régionale des comptes, déjà peu concurrentielle, c'est que la production et l'implantation des entreprises se feront en dehors du territoire métropolitain. Là, il ne s'agira pas de faire des choix dans nos différents types d'investissements, il s'agira simplement de revenir sur les fondamentaux. Je crois que l'un des gestes forts de votre majorité, ce sera de baisser drastiquement - au moins de 3 à 5 points - la cotisation foncière des entreprises, de manière à ce que l'on retrouve un niveau comparable à d'autres métropoles, concurrentiel vis-à-vis de nos territoires. Surtout se souvenir qu'indépendamment des problèmes de congestion et pas de cogestion, il y aura un élément fort à faire, c'est un geste vers eux parce que je crois que c'est ce qu'ils attendent aujourd'hui.

En tout cas, je voulais vous faire part de mes félicitations pour cette présentation d'un Compte administratif qui, je crois, sur cette année a été particulièrement bien géré.

**M. Jean-Claude FEUGAS** : Merci. Madame Christine BOST.

**Mme Christine BOST** : Merci Monsieur le Président. Juste en réaction à ce que vient de dire Monsieur SALLABERRY, bien sûr, tout à fait d'accord avec lui pour acter que la santé financière de notre établissement est plutôt florissante, c'est ce qu'a d'ailleurs très bien dit Madame FERREIRA, mais ce que vous venez de dire en fin d'intervention, là, on a vraiment un clivage, je crois. Demander aujourd'hui de baisser les taux d'imposition des entreprises au prétexte que nous ne serions pas concurrentiels ou plus concurrentiels avec les territoires extérieurs, je crois qu'au-delà de la question de la fiscalité, on a un clivage qui est celui de la question de l'aménagement entre le territoire métropolitain et les autres territoires.

Le sujet qui a été longuement abordé ce matin, celui de la mobilité, est aussi un sujet lié à la façon dont on implante les entreprises sur notre territoire de façon générale, c'est-à-dire sur le territoire girardin, voire même sur la Nouvelle-Aquitaine. Tout cela est une question d'équilibre, et je crois qu'il ne faut pas poser les choses en termes de concurrence parce qu'il y a des entreprises qui naturellement sont plus enclines à trouver leur place ici sur notre territoire métropolitain, et d'autres qui ont peut-être plus leur place sur les territoires extérieurs. C'est aussi une façon de mieux répartir l'emploi sur le Département de la Gironde.

**M. Jean-Claude FEUGAS** : La parole est à Monsieur DELPEYRAT.

**M. Stéphane DELPEYRAT** : Oui, j'approuve complètement ce que vient de dire Christine BOST. J'ajouterai que les entreprises installées sur le territoire métropolitain bénéficient aussi d'infrastructures, pas simplement de mobilités, mais aussi de la présence du campus, une série d'instituts de recherche, et j'en passe. Donc, il est tout à fait normal qu'il y ait une contribution fiscale qui ne soit pas tout à fait la même que sur des territoires qui n'offrent pas ces services. Je souscris pleinement à ce que vient de dire Christine BOST à l'instant, les territoires hors Métropole finalement, c'est leur seule possibilité aujourd'hui d'attractivité des entreprises. On ne peut pas avoir tous les inconvénients en même temps. Il est un petit peu normal si on ne veut pas pénaliser les territoires qui nous environnent de ne pas rentrer dans cette logique de concurrence fiscale qui serait dramatique parce que si on avait des taux d'imposition au sein de la Métropole égaux ou inférieurs aux territoires périurbains ou ruraux, et en même temps une offre de services qui, vous en conviendrez, est très, très supérieure, à ce moment-là, c'est une quasi-condamnation pour ces territoires-là et pour la Métropole des difficultés financières qu'il faudra bien compenser par ailleurs. Donc, ce n'est pas une logique dans laquelle nous devrions rentrer. J'ajouterai qu'il y a, au niveau national, aujourd'hui des mesures extrêmement favorables en termes de fiscalité des entreprises. De ce côté-là, je ne pense pas qu'elles aient beaucoup à se plaindre par les temps qui courent.

**M. Jean-Claude FEUGAS** : Merci. Dans le débat, Monsieur SALLABERRY veut reprendre la parole ?

**M. Emmanuel SALLABERRY** : Oui, entendons-nous bien, à moins que l'on se soit trompé d'instance, on n'est pas, au Conseil de Département. La concurrence n'est pas avec les territoires limitrophes. La concurrence, Madame la Vice-Présidente, c'est qu'aujourd'hui notre taux de fiscalité des entreprises est en moyenne de 35 %, là où les autres métropoles sont à 30 %, et là où des territoires limitrophes, mais pas seulement sont en-dessous de 30 %. Donc, on peut toujours tenir des propos incantatoires sur notre attractivité. D'abord, ce serait méconnaître une situation qui était antérieure au 15 mars où nous avions des entreprises qui souhaitaient quitter le territoire. On a eu cet échange-là avant le deuxième tour des élections municipales, dans le choix d'implantation d'une entreprise, le niveau de fiscalité est un choix fondamental. On peut être contre le milieu de l'entreprise, j'entends, mais on a ce choix-là à faire. Quand vous dites qu'ils ont des avantages, bien sûr, qu'ils en ont, mais on ne pourra jamais empêcher un entrepreneur de comparer un territoire qui possède une fiscalité de plus de 35 % avec un territoire qui possède 6 à 7 points de moins.

Par ailleurs, on avait passé beaucoup de temps, et on en passera sûrement encore, à parler du plan d'urgence d'entreprises. Ce plan vise, et on l'a collectivement voté, à aider celles qui sont en difficulté. Mais vous pourrez parfaitement maintenir les taux de fiscalité inchangés, voire les augmenter, cela sera votre choix... On a aussi des entreprises qui sont en bonne santé, et on aurait tort de penser que le rôle de la Métropole ainsi que d'autres instances, et en premier lieu, le Conseil régional, consiste à n'aider que les entreprises en difficulté. Ce choix-là, on l'a fait collectivement et il faut continuer à le faire. A travers un geste sur la fiscalité, on a aussi la possibilité d'aider les entreprises qui vont bien à recruter. Entendons-nous bien, mon propos n'est pas politique, mon propos vise juste à souligner un fait que vous ne pourrez pas nier le taux de fiscalité de notre Métropole aujourd'hui, comparativement, est trop élevé. Ce n'est pas l'ancien Vice-Président aux finances qui le dit, c'est la Chambre régionale des comptes. Si vous ne faites pas ce geste-là, nous prendrons le risque de voir l'une des principales ressources financières de la Métropole s'atténuer pour ne pas dire disparaître. Et ma question n'est pas polémique, elle est juste factuelle.

**M. Jean-Claude FEUGAS** : Merci. Monsieur DELPEYRAT.

**M. Stéphane DELPEYRAT** : Oui, on ne va pas avoir un débat de 3 heures sur le sujet, mais simplement il y a effectivement une approche un petit peu différente. D'abord, il y a une histoire apparemment qui fait qu'aujourd'hui cet écart existe entre métropoles, si je vous entends bien. Vous posez ce problème maintenant. À nouveau, je crois qu'il faut aborder cette question globalement. D'abord, les entreprises en difficulté, c'est une chose. Il y a des dispositifs qui permettent de les aider au niveau de l'État, de la Région, et de Bordeaux Métropole. Je ne suis pas sûr que ce soit un débat sur la fiscalité qui permette de résoudre ce problème. Premier point. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas les accompagner, les soutenir, mais je ne crois pas que ce soit avec une mesure fiscale globale que l'on arrive à aider les entreprises, en difficulté, mais plutôt par des mesures particulières.

Deuxièmement, la question fiscale bien sûr est importante, personne ne peut le nier, mais des entreprises s'installent sur bien d'autres critères qu'un écart de fiscalité. Elles s'installent aussi par rapport à la question des infrastructures, aux mobilités. Pour parler avec des entreprises que vous connaissez bien aussi, sans doute, de l'aéroparc, je pense qu'elles seraient plus heureuses d'avoir une solution aux questions de mobilités sur la zone plutôt qu'une baisse de leur fiscalité. D'ailleurs, elles ne nous le demandent pas. Elles demandent de régler leurs problèmes de mobilités, mais cela a aussi un coût.

Enfin, pour conclure, si chaque Métropole commence à baisser sa fiscalité parce que l'autre la baisse, etc., à la fin, toutes les métropoles finiront par être en difficulté et par ne pas pouvoir conduire leurs politiques publiques. Si l'État souhaite prendre ces dispositions en la matière qu'il le fasse. Il y a eu une réforme de la taxe professionnelle en son temps qui a évité la concurrence territoriale. Il faut peut-être qu'il se penche sur ce sujet s'il veut éviter qu'il y ait des compétitions entre territoires et qu'il prenne ses responsabilités au niveau national, mais ne rentrons pas dans cette logique. On voit ce que cela donne au niveau européen, et on voit ce que cela donne aussi pour nos déficits et nos finances publiques au niveau national depuis que l'on a enclenché une compétition entre pays sur la fiscalité des entreprises. Cela se traduit par des déficits publics massifs que l'on fait supporter ensuite aux citoyens parce qu'il faut bien que quelqu'un paie. Donc, cette logique-là ne sera pas la nôtre. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas regarder attentivement ce qui se passera à l'avenir.

**M. Jean-Claude FEUGAS** : Merci. Deux mots de Christine BOST.

**Mme Christine BOST** : Pour avoir fréquenté les entreprises pendant 6 ans, je n'ai rencontré aucune TPE – Très petite entreprise – PME – Petite et moyenne entreprises – commerce, artisan, qui m'a demandé de porter un message à la Métropole de baisse de fiscalité.

En revanche, chercher du foncier, avoir un accès au foncier facilité, que l'on travaille sur la question du transport, ce sont des questions de préoccupation. Et je rejoins ce que vient de dire Stéphane DELPEYRAT, la question de la fiscalité n'est pas une question prioritaire ou fondamentale dans le choix de l'implantation d'une entreprise. Si c'est une entreprise en croissance, elle fait aussi son choix en fonction du lieu d'habitation de ses salariés, en fonction des services qui sont proposés. La fiscalité n'est pas une préoccupation, mais je suis, Monsieur l'ancien Vice-Président aux Finances, un peu surprise de cette proposition que je n'ai jamais entendue dans votre bouche lors de la précédente mandature, ou alors, je l'ai oubliée.

**M. Jean-Claude FEUGAS** : Avec cette pointe d'humour, y a-t-il d'autres interventions ?  
**Véronique FERREIRA** : Pour conclure ?

**Mme Véronique FERREIRA** : Merci Monsieur le Président. Pour conclure très rapidement, budget sain, oui, excellente santé financière, certainement. Tout cela est une question d'adjectifs. Je fais un peu attention avec les adjectifs très, très laudatifs parce que je sais que l'État a quand même une sacrée tendance, dès que l'on se trouve en bonne santé financière - comme cela on sera au milieu, on s'en sortira - à nous trouver toujours quelque chose à venir chercher. On a bien vécu des baisses de dotations depuis plusieurs années, comme cela je mets tout le monde d'accord. Je ne dis pas « excellente » à cause de cela, d'abord, par crainte de l'État, car celui-ci me fait toujours un peu peur là-dessus.

Et puis, sur la question que l'on a soulevée, le véritable problème à l'avenir, ce seront les investissements. C'est vrai que dans notre PPI – Plan pluriannuel d'investissement – on a intégré ces questions de 2,5 milliards à financer, et on a tendance un petit peu à décaler. On a tendance à dire que l'on avait deux PPI en un. Bien sûr qu'il va falloir prioriser. On s'est quand même, à un moment donné, posé la question de l'empilement de nouveaux projets d'investissement au point de vue budgétaire qui étaient rajoutés les uns après les autres. Cela ne veut pas dire qu'ils sont mauvais, ce n'est pas parce que l'on en rajoute qu'ils ne sont pas plus prioritaires que d'autres, sauf qu'à un moment donné, il va falloir arriver à les financer.

Quant à la question de la fiscalité, je ne reviendrai pas sur ce qu'ont dit avant moi Monsieur DELPEYRAT et Madame BOST, je voudrais juste attirer votre attention sur le poids que représente la fiscalité, et en particulier la fiscalité économique, sur l'ensemble de nos recettes, d'autant plus que nos dotations continuent de baisser parce que nous sommes en bonne santé financière. C'est un peu paradoxal : plus on est en bonne santé financière, plus nos dotations baissent, plus on est dépendant par rapport à la fiscalité économique, mais, en même temps, on a besoin de faire des priorisations sur les investissements.

Avant moi, Monsieur BOBET, Monsieur SALLABERRY, vous avez, et avec raison, l'un et l'autre, parfois joué les Cassandre et peut-être que j'ai participé oralement à votre chœur. Oui, je continuerai à le faire parce oui, nous avons une très bonne situation financière aujourd'hui, mais un budget ne se regarde pas à l'aune d'une année. Il se regarde à l'aune de plusieurs années. L'exercice 2019 est bon. On verra l'exercice 2020 qui va être une année différente, et comment on se projette sur les autres années. Excellent, je ne sais pas, bon, certainement, mais en tout cas il faut être attentif à l'avenir, cela, franchement, on n'a pas le choix.

**M. Jean-Claude FEUGAS** : Merci. Nous allons passer au vote de ce Compte administratif. Que ceux d'entre vous qui n'approuvent pas les conclusions du rapport de Monsieur le Président veuillent bien le manifester en levant la main, et votent contre ? Pas de votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Donc, on peut conclure sur une unanimité. Merci.

On peut rappeler les deux Présidents.

Monsieur le Président, j'ai l'honneur de vous informer que l'unanimité a été faite sur ce Compte administratif.

**Unanimité des suffrages exprimés**

**MM. BOBET et ANZIANI ne participent pas au vote**

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Je voudrais féliciter Emmanuel SALLABERRY et Patrick BOBET aussi pour tout le travail qu'ils ont fait pendant cette mandature, et en particulier pour ce Compte administratif. Madame BOST.

**Mme Christine BOST** : Madame FERREIRA pour l'affectation du résultat, et puis on peut lui proposer d'enchaîner avec le Budget supplémentaire.

**Mme FERREIRA**

**(n°13) Affectation des résultats de l'exercice 2019 au budget 2020 - Décision - Autorisation**

**Mme FERREIRA**

**(n°15) Budget supplémentaire exercice 2020 - Examen - Décision - Adoption**

**Mme Véronique FERREIRA** présente les deux dossiers.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Qui souhaite intervenir ? Oui, Madame MELLIER.

**Mme Claude MELLIER** : Monsieur le Président, chers collègues, avant de donner mon opinion, l'opinion du groupe sur le budget supplémentaire, je voulais simplement dire que le débat que nous venons d'avoir sur la fiscalité en direction des entreprises m'a semblé intéressant, et je souhaite qu'il soit prolongé dans d'autres réunions. Cela a été dit, depuis la suppression de la taxe professionnelle, la contribution des entreprises a énormément baissé au niveau de l'intérêt général, au niveau du financement et cela impacte directement les finances des collectivités locales. Je pense qu'il faudra que l'on ait un débat sur une véritable réforme de la fiscalité locale.

J'en viens maintenant au BS (Budget supplémentaire). Nous voulons nous féliciter de l'ensemble des dispositions que nous avons prises en direction des TPE et de l'artisanat pour faire face à la crise. C'est important de le souligner après le débat que nous venons d'avoir sur la fiscalité. Cela nous apparaissait indispensable, notamment en termes de maintien de l'emploi. C'est pour cette raison d'ailleurs que nous voulons rappeler ici que nous souhaitons une vraie conditionnalité des aides à la transition écologique et au développement de l'emploi. Nous souhaitons également rappeler que notre établissement n'a pas vocation à se substituer au système bancaire, et qu'il revient à celui-ci de financer le développement de projets utiles aux populations. En ce sens, le système de garantie bancaire ne peut nous satisfaire, tant c'est un moyen pour les banques de se défausser sur les collectivités notamment pour assumer les risques.

Enfin, notre intervention dans cette période de crise que traduit ce Budget supplémentaire appelle à un vrai soutien de l'État. Celui-ci a été capable d'intervenir en direction de l'aéronautique ou de l'automobile avec des résultats catastrophiques que nous connaissons pour les salariés de ces secteurs. Il nous apparaît donc indispensable que notre établissement et les autres collectivités interviennent auprès du Gouvernement afin que celui-ci débloque un vrai collectif budgétaire. Véronique FERREIRA nous a énuméré les pertes de recettes que nous allons subir, il est nécessaire, me semble-t-il, d'aller dans ce sens. Celui-ci devrait nous permettre de faire face à la situation et répondre aux besoins de nos concitoyens.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Guillaume GARRIGUES.

**M. Guillaume GARRIGUES** : Merci, Monsieur le Président, mes chers collègues, j'aimerais, à mon tour, comme cela vient d'être fait, féliciter Patrick BOBET et Emmanuel SALLABERRY pour l'important travail qui a été effectué en faveur de la sauvegarde de nos TPE/PME au cours de la crise. Ce n'est pas là-dessus que je vais vous questionner, c'est sur des points

qui me semblent manquer dans ce Budget supplémentaire, dans le chapitre 31 du Budget, relatif au transport. Notre Métropole subit depuis plusieurs semaines un déferlement de violence dans les transports et ailleurs, avec des cas de personnes agressées dans les tramways, de chauffeurs agressés aussi dans les bus, des bus qui ont été caillassés, il y a très peu de temps sur le campus, des usagers du réseau TBM (Transports Bordeaux Métropole) qui ont été agressés à Peixotto sur Talence. Je sais que c'est le cas dans beaucoup de communes de notre Métropole, et j'ai été surpris de ne pas voir dans ce Budget supplémentaire une ligne affectée aux équipes de sûreté TBM qui font un travail remarquable au quotidien. Ils sont très peu. Il y a un à deux équipages mobilisés pour la sûreté à l'échelle de la Métropole dans le cadre de nos DSP (Délégation de service public) Transport aujourd'hui. C'est très nettement insuffisant, et je pense qu'il faudra, dans les prochaines semaines, renforcer ces équipages parce que plus on en aura, plus ils seront dispersés sur la Métropole, et plus ils pourront intervenir rapidement.

Au-delà de l'équipage, il y a la question aussi de l'équipement. Aujourd'hui, on envoie un peu nos agents au risque puisqu'ils n'ont absolument pas d'équipement qui permette de répondre aux actes de violence. Et je crois qu'il faudra réfléchir, dans les prochaines semaines ou dans les prochains mois, mais je pense qu'il faut être rapide là-dessus, à l'équipement, au moins en bombes lacrymogènes, de nos agents de sûreté TBM puisqu'ils sont confrontés parfois à des personnes extrêmement violentes sous l'effet de stupéfiants ou de l'alcool. Si on veut qu'ils protègent efficacement nos usagers et que nos usagers reviennent dans les transports en commun, il faut qu'ils se sentent en sécurité. Bien sûr, ma demande n'est pas de mettre un agent par bus ou par tram, c'est impossible, on sait que c'est très coûteux, mais au moins d'avoir plus d'équipes puisqu'elles sont en lien en permanence avec les chauffeurs de bus, les contrôleurs, la Police municipale, les équipes de Police nationale qui travaillent en étroite relation avec tous ces services, et qui peuvent intervenir rapidement de manière ciblée, et qui peuvent rassurer aussi les agents du réseau.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Laure CURVALE.

**Mme Laure CURVALE** : Monsieur le Président, mes chers collègues, nous aimerions évoquer un point qui nous semble incontournable dans ce Budget supplémentaire présenté aujourd'hui : les dépenses liées à la crise sanitaire. Cette crise que nous vivons, depuis maintenant plusieurs mois, n'a pas seulement ébranlé notre système sanitaire, déjà fortement fragilisé par un manque de moyens criant. Elle a également révélé au grand jour les failles de notre modèle de développement, un modèle fondé sur des échanges lointains au détriment des échanges locaux, sur la quête de rentabilité maximale au détriment de l'utilité sociale, sur la destruction du vivant au détriment du respect de la biodiversité et des équilibres environnementaux.

Notre groupe tient à saluer chaleureusement tous les professionnels qui ont permis à notre système de santé de faire face, aux services publics essentiels de fonctionner et au réseau alimentaire d'être approvisionné. Nombreux sont ceux en effet, qui après le choc de découvrir que l'effondrement est bel et bien possible, réalisent la fragilité de notre modèle de développement, de même que l'importance des liens de solidarité et de proximité.

Cette crise est ainsi l'occasion de revoir l'échelle des valeurs qui structurent nos politiques et de revaloriser les emplois si nécessaires à notre fonctionnement quotidien.

Pour notre collectivité, le défi est de taille dans l'optique d'enclencher le redémarrage socioéconomique de la Métropole. Il est indéniable que cette crise sanitaire a de lourds impacts sur nos finances, ce qui vient d'être rappelé : diminution de recettes, versement transports, CVAE (Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) taxe de séjour, etc.,

combinés à des charges imprévues liées à cette crise. D'autant plus que nous savons désormais que ces baisses de recettes pourraient se prolonger plusieurs années.

Cette crise sanitaire a aussi, bien sûr, de lourds impacts sur de nombreuses activités économiques, et met à mal beaucoup de TPE/PME parmi lesquelles les commerces. Le secteur du tourisme vit également une épreuve devant s'adapter aux mesures sanitaires parfois coûteuses tout en n'ayant aucune garantie en termes de clientèle. C'est pourquoi nous souscrivons aux mesures aujourd'hui votées dans ce Budget supplémentaire.

Parmi ces aides figure notamment un fonds de soutien aux associations aujourd'hui fortement touchées. Nous proposons de changer le périmètre d'intervention de nos aides aux associations afin de voter des aides pluriannuelles qui permettront de sécuriser en quelque sorte leur pérennité et leurs actions.

Notre mission est également d'accompagner les publics en difficulté, difficulté renforcée par cette crise sur les problématiques du logement et de l'alimentation en priorité. Ces actions sont et seront démonstratives de notre proximité avec les territoires et de notre capacité à répondre aux besoins des habitants.

Je vous remercie.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Qui souhaite prendre la parole ? Personne d'autre.  
Madame FERREIRA.

**Mme Véronique FERREIRA** : Merci Monsieur le Président. Sur la question : « Pourquoi est-ce que l'on ne trouve pas dans le budget des transports des agents de sécurité supplémentaires ? » C'est parce qu'ils ne peuvent pas être dans ce budget des transports. Il y a une Délégation de Service Public. Et effectivement c'est l'exploitant, notre délégataire qui travaille là-dessus. Nul doute à mon avis que KEOLIS est quand même très sensibilisé à cette problématique.

Voilà une petite précision que je voulais apporter, et celle d'être bien conscients, les uns et les autres, que l'on trouvera un Budget supplémentaire encore différent par définition dans quelques mois.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Oui, Monsieur GARRIGUES.

**M. Guillaume GARRIGUES** : Merci Monsieur le Président. Je suis surpris de votre réponse, Madame la Vice-Présidente, puisque le délégataire ne va pas agir s'il n'a pas un mandat, et surtout s'il n'a pas les finances pour créer des emplois derrière. Il ne va pas équiper nos agents de bombes lacrymogènes s'il n'a pas le mandat de la Métropole pour le faire. C'est une décision politique. C'est une décision qu'il faut que l'on prenne, nous ici en Conseil métropolitain, de renforcer les équipes de sécurité.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Non, Monsieur GARRIGUES, demandez à Monsieur SALLABERRY, il vous dira que ce n'est pas exact. Non, non, ce n'est pas exact.

Et puis, il y a une règle aussi que je voudrais que l'on applique, c'est qu'après que le rapporteur a parlé, on ne reprend pas la parole, sinon les débats se poursuivent éternellement.

Est-ce que l'on considère qu'il y a l'unanimité ? Oui, et là aussi, il faut rendre à César ce qui appartient à Patrick BOBET et à Emmanuel SALLABERRY.

### Unanimité

Mme Christine BOST : Toujours Madame FERREIRA concernant la Commission d'indemnisation amiable du préjudice commercial du fait des travaux, notamment liés au réseau de transports.

#### Mme FERREIRA

**(n°40) Commission d'Indemnisation Amiable du préjudice commercial du fait de travaux - Prise en compte du développement du réseau de transports en commun - Modification des modalités de versement de l'indemnité transactionnelle - Approbation**

Mme Véronique FERREIRA présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur BOBET.

M. Patrick BOBET : Merci, Monsieur le Président, mes chers collègues, je ne suis pas tout à fait d'accord avec Véronique FERREIRA parce que c'était déjà fait, l'extension pour tout type de travaux qui dépassaient 4 mois. Pour moi, la vraie nouveauté, c'est de donner les 20 % qui étaient retenus jusqu'à présent d'entrée de jeu.

D'ailleurs, j'ai coprésidé pendant 5 ans cette commission d'indemnisation, j'ai souvent fait la demande au Président Alain JUPPÉ, à ce moment-là, pour que l'on efface ces 20 %. Les services y tenaient et je voyais bien que les commerçants eux-mêmes attendaient vraiment de notre part un peu de mansuétude et un remboursement plus rapide. Donc, je suis très heureux que ce soit en leur nom que ce soit décidé ce matin.

Quelques chiffres peut-être parce que c'est une commission dépensière, vous le comprenez bien. En 2016, c'était 400 000 euros. 1,5 million en 2017, 2,8 millions en 2018, 4 millions en 2019. Donc, 20 % de cette somme, cela fait près d'un million, mais là n'est pas l'objet de ma prise de parole. Je suis ravi que l'on décide de payer ces 20% tout de suite. Cela permettra à des commerçants de ne pas totalement disparaître, et le but de cette commission c'est de permettre aux commerçants de survivre aux difficultés parce que ce n'est pas terminé. Vous imaginez bien que la crise COVID qui est devant nous - elle n'est pas derrière nous mes chers collègues - va nous amener à aider encore plus ces commerçants, donc, je suis très heureux de la proposition qui est faite.

Merci Madame la Vice-Présidente de cette proposition, et de votre rapport, bien évidemment.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole ? Je n'en vois pas. Unanimité ? Unanimité, merci.

### Unanimité

Mme Christine BOST : Bien. À présent, nous allons entendre Monsieur Jean-François EGRON pour le versement d'une prime exceptionnelle.

**M. EGRON**

**(n°43) Versement d'une prime exceptionnelle à certains agents particulièrement engagés lors de l'état d'urgence sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 - Décision - Autorisation**

**M. Jean-François EGRON** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. C'est une façon concrète de rendre hommage à notre personnel, et je crois que tout le monde s'y associe pour dire qu'il a accompli un travail très important et parfois ingrat, et donc difficile.

Qui souhaite prendre la parole ? **Patrick BOBET**.

**M. Patrick BOBET** : Merci Monsieur le Président. Je serai très bref parce que vous avez dit l'essentiel. Peut-être revenir une petite seconde sur un matin du 16 mars où je suis allé avec Éric ARDOUIN encourager nos équipes de la collecte, à 5 heures. Ce n'est pas pour dire que l'on a fait cela, mais c'est pour dire quelle était l'ambiance. Il pleuvait. C'était glauque. Il faisait froid. Demander à nos agents de partir quand même, sans masque, à ce moment-là, sans gel hydroalcoolique, moi, je veux vraiment les remercier et les féliciter pour avoir eu le cran de faire cela, le courage de partir. Aujourd'hui, c'est facile de voir les choses, mais ce matin-là, croyez-moi, ce n'était pas évident de les laisser partir comme cela en toute insécurité et sans la moindre protection. Nous ne connaissions pas tout sur la COVID à ce moment-là, c'était compliqué.

Et je m'autorise peut-être à revenir sur une remarque de Pierre HURMIC tout à l'heure. Les spécialistes, Monsieur HURMIC, c'est bien, mais il ne faut pas écouter qu'un seul spécialiste. Je pense à Monsieur PINSON en l'occurrence, grand spécialiste de politologie, très bien. Qu'aurions-nous fait comme erreur si on avait écouté un spécialiste médical dans cette aventure que ce soit un grand savant de Marseille, et vous savez de qui je veux parler... On n'a pas assez écouté, par exemple, l'Académie pédiatrique française dans certains domaines pour les écoles maternelles en particulier. Il faut écouter tout le monde. Alors, de grâce, ne profitez pas d'une prise de parole d'un spécialiste pour affirmer des choses ou les démontrer. Je crois qu'il faut être beaucoup plus ouvert et plus large que cela. Et dans ce domaine, j'y reviens, dans ce domaine de la COVID, heureusement que l'on a écouté tout le monde, qu'on essaie de faire une synthèse de ce qui a été dit, heureusement.

Je reviens à mon propos. Je m'associe à vos félicitations et remerciements surtout à tous les agents qui ont vraiment pris des risques pour certains d'entre eux, et au-delà de cela, tous ceux qui ont travaillé autour d'Éric ARDOUIN de manière intense, du matin au soir, 7 jours sur 7, je le sais pour les avoir vus à l'œuvre, et les avoir rejoints parfois. Donc, vraiment un immense merci de nous tous, et je m'y associe pleinement.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Madame MELLIER.

**Mme Claude MELLIER** : Oui, Monsieur le Président, chers collègues, je m'associe également aux propos qui sont tenus concernant le courage du personnel et son attachement profond au service public, et cela dans ses diversités.

Concernant la prime, les négociations ont été difficiles pour aboutir à un plafond de 700 euros au lieu d'opter directement pour le plafond proposé par le Gouvernement. Nous noterons ainsi la grande générosité de l'État pour distribuer l'argent des autres, vous l'avez compris. Ce système de prime crée des disparités, y compris dans les différentes communes de notre Métropole qui n'ont pas opté chacune pour les mêmes montants créant crispations, inégalités

avec un fort sentiment, une fois de plus, de non-reconnaissance du travail fait dans des conditions complexes comme on vient de l'évoquer au niveau sanitaire, mais avec toujours un fort attachement à la continuité du service public. Aussi, au-delà des médailles et des primes agitées ici et là, nous voudrions rappeler que la principale revendication des agents de la Fonction publique dans leur ensemble est avant tout le dégel du point d'indice pour de justes revalorisations salariales.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Pas d'autres demandes de parole ? Unanimité ? Unanimité.

**Unanimité**

**Mme Christine BOST** : La parole est à Madame BICHET pour sa délégation Climat, transition énergétique et santé. Le premier dossier concerne le réseau de chaleur du Grand Parc et le choix du mode de gestion.

**Mme BICHET**

**(n°49) Bordeaux - Réseau de chaleur du Grand Parc - Choix du mode de gestion - Lancement d'une concession pour la construction, le financement, l'exploitation, la maintenance et l'entretien du réseau - Décision - Autorisation**

**Mme Claudine BICHET** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Jean-Claude FEUGAS a demandé la parole.

**M. Jean-Claude FEUGAS** : Merci Monsieur le Président, mes chers collègues, le groupe des élus communistes n'apprécie pas qu'un dossier d'une telle importance nous soit présenté ce matin. En effet, nombre de nos collègues sont des nouveaux entrants ou nouvelles entrantes, et ce dossier aurait mérité *a minima* d'être instruit en commission, même si son lancement est antérieur à cette mandature. Vous ne serez pas surpris des mots qui vont suivre, car ma collègue Claude MELLIER avait annoncé quelle serait notre attitude sur la question de nos services publics. Pour nous, qui dit service public, dit maîtrise publique. C'est une question de volonté politique. Or, une fois de plus, vous nous présentez un dossier où le choix est fait d'un mode de gestion où les entreprises privées avec leur logique de rentabilité seraient notre seul horizon.

Nous contestons ce choix sur chaque dossier portant atteinte au service public. Nous savons par expérience que la fameuse phrase, je cite, « aux risques et périls de l'entreprise » relève de la légende. Systématiquement, lorsque ces entreprises connaissent des difficultés, elles se retournent vers la collectivité pour que celle-ci abonde les comptes. KEOLIS s'en est fait une spécialité. On le voit encore dans cette séance. Dans les faits, ces dernières ne prennent aucun risque, nous leur offrons des rentes de situation.

Sur l'aspect technique qui nous est présenté souvent comme un obstacle à la maîtrise publique, l'exemple du réseau de chaleur de la ville de Fontenay est là pour montrer que, lorsqu'il y a volonté politique, les collectivités sont en capacité de faire fonctionner un réseau de chaleur. Le mandat qui s'ouvre ne peut ressembler au précédent. Nous nous félicitons de la volonté de passer l'eau en régie, mais nous le disons : « Le compte n'y sera pas si nous ne faisons pas un travail de réappropriation publique de l'ensemble des services publics. »

Avec ces remarques, nous voterons contre ce dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Madame CURVALE.

**Mme Laure CURVALE** : Monsieur le Président, chers collègues, ce dossier comme le suivant qui sera sur le choix du délégataire pour l'exploitation du réseau de chauffage urbain des Hauts-de-Garonne, fait partie des gros dossiers hérités des décisions du mandat précédent. Depuis la loi NOTRe, notre Métropole a la compétence énergie. La question que nous devons nous poser, dès ce début de mandat, c'est celle de notre conception, de notre vision de l'énergie. L'énergie est-elle pour nous un bien commun au même titre que l'eau ? Nous espérons qu'il peut exister une unanimité sur ce sujet.

L'énergie, bien commun, implique donc de se poser les bonnes questions, et surtout de donner les bonnes réponses aux choix faits pour les installations des réseaux de chaleur. Le réseau de chaleur du Grand Parc à Bordeaux sera alimenté par des énergies renouvelables, et Madame la Vice-Présidente vient d'en expliquer tout l'intérêt, je n'y reviendrai pas. C'est un élément et non le moindre de notre projet métropolitain : faciliter le raccordement et les réseaux de chaleur et/ou de froid pour atteindre notre objectif d'une Métropole à énergie positive.

Sur le choix du mode de gestion, c'est donc un dossier hérité, et il y a trop de contraintes de calendrier, de faisabilité de ce projet pour le remettre aujourd'hui en cause. Notre groupe votera donc pour le choix de cette concession, mais nous souhaitons que, dès le début de ce mandat, il y ait une réflexion complète et approfondie sur le pilotage public de nos réseaux de chaleur et autres installations de production et d'exploitation d'énergie. Il ne nous échappe pas que la SEM (Société d'Économie Mixte) Bordeaux Métropole Énergie a un actionariat public majoritaire, mais il nous semble nécessaire de mieux regarder l'équilibre entre capacité à investir, rapidité à réaliser et maîtrise par un pilotage public. Ce pilotage ne consiste pas qu'à se centrer sur les modes de gestion et d'exploitation, loin de là.

Nous souhaitons insister sur deux points en conclusion. Le premier point, c'est qu'il est possible de favoriser un coût de chaleur stable. Nous suggérons l'idée d'un fonds de solidarité de la chaleur renouvelable. Pour chaque nouveau réseau, plafonner le coût de la chaleur renouvelable au niveau de celui du gaz, le temps de l'amortissement du réseau.

Deuxième proposition, deuxième rappel, pour que notre Métropole devienne à énergie positive, il est nécessaire de trouver des ressources à l'extérieur de notre territoire, d'importer ces énergies renouvelables. D'où la nécessité d'entamer des échanges avec les territoires voisins aussi sur cette question de l'énergie.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Non. J'ai noté un vote contre du groupe communiste, et des votes favorables des autres groupes. Merci. La délibération est adoptée.

**Majorité**

**Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS**

**Mme Christine BOST** : Délibération suivante qui concerne l'exploitation du réseau de chauffage urbain des Hauts-de-Garonne. Claudine BICHET.

**Mme BICHET**

**(n°50) Concession de services avec travaux portant délégation de service public pour l'exploitation du réseau de chauffage urbain des Hauts de Garonne - Approbation du choix du délégataire et du contrat de délégation**

**Mme Claudine BICHET** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur CAZENAVE.

**M. Thomas CAZENAVE** : Merci Monsieur le Président. J'ai une question à poser, mais peut-être que s'il y avait eu un travail en amont en commission, je ne la poserais pas. Donc, merci de m'en excuser par avance si elle vous paraît un peu décalée, c'est pour bien comprendre comment tout cela fonctionne. Je comprends que l'on va investir sur un réseau de chaleur qui contribue, je crois, à l'objectif collectif de lutte contre le réchauffement climatique et je le redis ici, malgré ce qui a pu être affirmé pendant la campagne municipale, il n'y a pas de front anti-climatique, je crois que l'on est tous concernés par ce sujet-là.

Dans notre lutte contre le réchauffement climatique, il y a un objectif prioritaire, c'est la réduction de nos déchets, massive, en amont. Et la question que je me pose, c'est : « Comment investir dans un réseau de chaleur qui va, si j'ai bien compris le dossier, fonctionner essentiellement avec l'incinération de nos déchets ? Est-ce compatible avec une politique volontariste de réduction massive de la production de nos déchets en amont ? » Quelle est l'opportunité économique, quelle est la solidité de cet investissement à moins que nous renoncions collectivement, ce que je regretterais, au fait qu'il faille réduire drastiquement, dans les six prochaines années, la production en amont de nos déchets ?

Je profite d'avoir le micro pour répondre et ainsi, cela m'évitera de reprendre la parole, à Alain ANZIANI et Pierre HURMIC sur la question de la gouvernance. Patrick BOBET revenait sur la citation de Monsieur PINSON et sur l'article que vous évoquiez, Monsieur HURMIC. Il faut lire l'article de Monsieur PINSON jusqu'au bout sur la gouvernance parce qu'il explique que l'on n'est qu'à la moitié du chemin. Si on veut croire au fait majoritaire, il faut aller au suffrage universel direct.

Et je voudrais dire à Alain ANZIANI qu'il est peut-être temps d'arrêter de se renvoyer la balle avec le législateur et le Gouvernement. Si vous souhaitez le suffrage universel direct, il vous appartient de le solliciter. On ne peut pas d'un côté plaider la République des territoires et de l'autre tout attendre du législateur et du Gouvernement. Donc, j'espère que l'on aura dans ce cadre un vrai débat pour connaître la position de cette assemblée, et saisir alors le législateur et le Gouvernement. Je vous remercie.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Ensuite, Jean-Claude FEUGAS.

**M. Jean-Claude FEUGAS** : Abstention du groupe communiste.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Laure CURVALE.

**Mme Laure CURVALE** : Monsieur le Président, chers collègues, voici le deuxième gros dossier hérité des choix faits dès 2014. Pour les mêmes raisons que pour le dossier du Grand Parc, le vote de notre groupe sera donc favorable.

Nous tenons à rappeler que notre position sur l'incinérateur de Cenon est toujours la même, à savoir la fermeture, désormais annoncée pour 2027, et c'est aussi un point fort de notre projet métropolitain. Il est possible de faire d'autres choix énergétiques pour le réseau de chaleur, notamment avec une solution biomasse, mais pas que, et d'assurer ainsi aux usagers et aux habitants une qualité de service au minimum équivalente et, espérons-le, supérieure à celle d'aujourd'hui et sans surcoût. D'où l'intérêt du mécanisme de plafonnement du coût de la chaleur renouvelable que j'ai pu évoquer dans ma précédente intervention au nom de notre groupe.

Les études d'opportunité et de faisabilité pour la fermeture de Cenon doivent être menées dès le début du mandat, ne surtout pas attendre 2023, et elles doivent s'accompagner d'une remise à plat de notre politique déchets. Sans vouloir anticiper sur les orientations qui pourront être portées dans le cadre de cette politique déchets par notre nouveau Vice-Président, nous pouvons rappeler que la Métropole dispose de deux installations d'incinération qui sont largement supérieures aux besoins des Métropolitains. Bien que nous soyons encore très loin des objectifs de notre politique zéro déchet, zéro gaspillage, les marges de progrès sont encore considérables en termes de prévention de production des déchets, de collecte et de valorisation de la part fermentescible des déchets ménagers, de tarification incitative des déchets, de recyclage, etc.

La justification avancée pour garder l'incinérateur de Cenon repose désormais essentiellement sur les besoins des Girondins hors Métropole, et l'incinération apparaîtrait alors comme un modèle par rapport à l'enfouissement. Il est donc nécessaire d'avancer avec la Région, c'est une évidence puisqu'elle pilote le plan régional de prévention et de gestion des déchets et, autre évidence, avec les territoires voisins qui savent aussi mener des politiques volontaristes et efficaces en matière de réduction et de valorisation des déchets comme en atteste notamment l'exemple du SMICVAL (Syndicat mixte intercommunal de collecte et de valorisation des déchets du Libournais).

À l'heure actuelle, les syndicats intercommunaux girondins de déchets se retrouvent plutôt pris en otage par Bordeaux Métropole à travers ces incinérateurs y compris pour la négociation des prix à la tonne. La solidarité territoriale, c'est donc d'afficher de notre côté la volonté claire, la décision de fermer Cenon, de préparer cette fermeture en coordination avec les autres collectivités. Tous nos territoires doivent atteindre des objectifs ambitieux de prévention des déchets, de valorisation des matières organiques, si nécessaire de méthanisation, et l'incinération ne doit intervenir qu'en dernier ressort, ce qui n'est pas le cas, malheureusement, aujourd'hui.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Jacques MANGON.

**M. Jacques MANGON** : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, quelques mots pour nous féliciter d'abord du choix que nous faisons, aujourd'hui, avec le groupement réalisé entre MIXÉNER et IDEX. C'est un choix intéressant parce que, sur un dossier aussi important, cela montre aussi l'évolution qui a été celle de Bordeaux Métropole Énergie dont je rappelle que MIXÉNER est une filiale orientée vers les réseaux de chaleur aux particuliers et qui, depuis 3 ans, a fait un travail et un trajet très importants. Cette évolution a connu plusieurs éléments. Premièrement, une évolution de l'actionnariat avec l'arrivée de la Banque des territoires largement pour son réseau plutôt que pour ses moyens. L'orientation vers la transition énergétique assez marquée dont la victoire dans ce dossier très compétitif avec des acteurs de très bon niveau témoigne que, vraiment, il y a eu des progrès très importants d'accomplis, le choix d'innovation, et puis aussi le départ vers de nouveaux métiers et l'évolution aussi par rapport aux énergies fossiles du passé puisque désormais, très rapidement, BME (Bordeaux

Métropole Énergie) sera en mesure, par sa filiale REGAZ, de transporter à peu près 10 % du gaz qui sera du biogaz.

Toutes ces évolutions-là témoignent que, désormais, ce qui était autrefois une survivance du passé venue notamment de Gaz de Bordeaux lorsque la Ville de Bordeaux en était le propriétaire historique est devenu véritablement, grâce au choix fait depuis 3 ans, un atout de la Métropole pour conduire une politique énergétique ambitieuse, pour être un élément fort de la transition énergétique, élément fort qui nous est envié par de très nombreuses métropoles en France. Je crois qu'il faut que l'on ait cela en tête, et je le dis d'autant plus que j'ai eu le plaisir de conduire le Conseil d'administration pendant ces dernières années.

Voilà, Monsieur le Président, quelques remarques que je voulais faire sur la bonne santé de BME et ce bon choix que nous faisons aujourd'hui.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Gérard CHAUSSET.

**M. Gérard CHAUSSET** : Oui, Monsieur le Président, chers collègues, je serai rapide sur cette intervention pour me féliciter aussi du choix qui a été fait, qui correspond à ce que vient de dire Jacques MANGON sur l'évolution de nos prises de position, et sur l'émergence de cet acteur. C'est une bonne décision, et je crois que le choix est à féliciter.

Après, il y a, on l'a vu, deux dossiers sous-jacents qui émergent évidemment, c'est celui de la production de chaleur et celui de l'incinération. Pour dire à Monsieur CAZENAVE que l'on peut tout à fait décorrélérer, et il faut d'ailleurs décorrélérer le réseau de chaleur et la production de chaleur liée à l'incinération. On peut tout à fait arrêter l'incinérateur, si on a prévu en amont comment on allait substituer la production de chaleur. Le problème est celui-là. Il faut, bien sûr, le penser en amont, et cela va être un des enjeux de cette mandature.

Si on le décorrèle, comme certains d'entre nous ont cet objectif depuis des années, cela veut dire fermeture de l'incinérateur de Cenon. Simplement, - et je reste le seul élu à s'être abstenu sur la délégation sur l'incinération - cette délégation a un gros problème, cela a été soulevé par ma collègue Laure CURVALE, c'est qu'elle est bâtie sur un prix hyper compétitif où on arrive à un coût de la tonne quasiment à 18 euros pour la Métropole. C'est sûr que c'est une bonne affaire pour la Métropole, mais comme cela a été soulevé, cela va être très difficile avec les autres territoires parce que ce coût très intéressant pour nous se fait à leur détriment. Parce qu'eux, ils ont déjà été en partie obligés d'augmenter leur coût d'incinération. Oui, Patrick BOBET, le coût moyen de l'incinération, c'est 100 euros la tonne. Enfin bref. Je sais que vous n'êtes pas d'accord, c'est normal, mais la réalité est celle-là. On a eu un prix canon, et maintenant, il va falloir régler cela avec les autres territoires, et cela va être compliqué. Bien sûr, si on ferme cet incinérateur, on a des capacités sur ASTRIA pour pouvoir récupérer une partie, mais cela va aller aussi avec une politique de réduction drastique et de prévention sur les déchets. L'un n'ira pas sans l'autre. Donc, là, on a un vrai enjeu, qui va nécessiter une expertise, et puis de la solidarité avec les autres territoires, mais aussi avec les habitants. C'est vrai que les habitants de Hauts-de-Garonne bénéficient d'un prix attractif de la chaleur parce que c'était lié à l'incinération, et qu'il y avait un modèle VEOLIA, DALKIA sur ce sujet-là. Aujourd'hui, on voit que ce modèle risque d'être remis en cause puisqu'ils vont perdre aussi une partie des bénéfices qu'ils pouvaient tirer sur le réseau de chaleur. Je pense que c'est un sujet dont on n'a pas fini de parler. On a, en quelque sorte, acheté socialement de la chaleur pas chère sur le dos de l'incinération et donc il va falloir aussi que l'on sorte par le haut de ce modèle. Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Jean-François EGRON.

**M. Jean-François EGRON** : Merci Monsieur le Président. Évidemment, en tant que Maire de la commune concernée, quelques remarques.

Ce réseau bénéficie aujourd'hui à 10 000 habitants sur les Hauts-de-Garonne, c'est un chiffre important, 12 000 équivalents, si on y rajoute les entreprises et de très nombreux équipements publics qui sont connectés à ce réseau de chaleur, ce qui nécessite une réflexion approfondie. La substitution, moi, j'y suis tout à fait favorable, mais il faut qu'elle ait lieu avant l'arrêt de l'unité puisque cette unité aujourd'hui, comme cela a été dit par Gérard CHAUSSET notamment, c'est un coût pour les habitants 4 fois moins élevé que l'électricité. Mais quels habitants ? Les plus pauvres de l'agglomération. Il faut bien que notre réflexion intègre cette donnée, car derrière, si nous n'y prenons pas garde, nous allons mettre en difficulté des milliers de personnes sur nos quartiers difficiles.

Et puis, un autre aspect de ce dossier, c'est la réfection des réseaux de chaleur, des conduits qui sont extrêmement vétustes et qui ont des défaillances au moment où on en a le plus besoin, c'est-à-dire l'hiver. Sur nos communes, c'est assez fréquemment que les tuyauteries cassent, et que des milliers d'habitants sont privés de chauffage pendant quelques jours, le temps que les choses soient reconduites. Donc, il y avait une vraie nécessité que le réseau soit revu. Sur cette usine, encore une fois, je le dis : « Réfléchissons bien. » Je suis évidemment tout à fait favorable parce que les Cenonais et Cenonaises ont la vision de cette usine et puis surtout de tous les désagréments de cette structure qui nous est certes collective, mais qui sont centrés sur la Ville de Cenon. En même temps comme je l'ai dit précédemment, réfléchissons bien à ce qui va se substituer à cette unité, et ne mettons pas nos habitants en plus grande difficulté qu'ils ne le sont déjà.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci de vous être exprimé avec beaucoup de bon sens. Pierre HURMIC.

**M. Pierre HURMIC** : 30 secondes juste pour répondre à Thomas CAZENAVE qui m'interpellait sur l'élection des Conseillers métropolitains au suffrage universel direct pour lui rappeler que cela faisait partie des engagements du candidat MACRON en 2017. Je pense qu'il est bien placé peut-être pour rappeler au candidat qu'il n'a plus que 2 ans pour tenir cet engagement. Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Jean TOUZEAU.

**M. Jean TOUZEAU** : Simplement pour ajouter à ce qu'a très bien développé Jean-François EGRON, et en prenant en compte, bien sûr, toutes les dimensions qui viennent d'être mises en avant. Nous venons de vivre une période, sur plusieurs années, de renouvellement urbain et de débat avec tous les opérateurs publics et privés sur la Rive Droite pour les inciter à se raccorder au réseau de chaleur métropolitain. Parfois dans les contractualisations portées par l'exécutif de la Métropole pour quasiment obliger à faire en sorte qu'un équipement public ou qu'un programme immobilier soit raccordé au réseau de chaleur. Le débat par rapport à la tarification est vraiment un débat fondamental. Jean-François EGRON l'a très bien développé, mais cela concerne l'ensemble du territoire et la cohérence des politiques que nous avons portées ici.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci, et pour terminer, Marc MORISSET.

**M. Marc MORISSET** : Merci mes chers collègues. Je reviens sur la notion des colibris. Les colibris, c'est avant tout que chacun d'entre nous fasse sa part, et je crois qu'effectivement aujourd'hui il n'est plus à démontrer que les classes aisées sont les plus énergivores et forcément celles qui créent le plus de déchets aussi indirectement. Il faut travailler sur cette notion de la responsabilité individuelle de chacun. On revient encore une fois sur les habitants. Je voudrais insister sur le fait que la Métropole peut être exemplaire dans ce domaine-là. Elle a lancé, il y a 3 ans, un premier festival, celui des zéro déchet, zéro gaspillage, et je crois que cela a eu du succès. Il faut continuer dans cette direction. Il y a cette année, fin novembre, toute une semaine consacrée à ce fameux Festival ZZ, et c'est aussi aux maires de soutenir, quelles que soient les couleurs politiques, ces initiatives pour que la Gironde soit au cœur de cette responsabilité individuelle de chacun, de chaque citoyen, de chaque habitant. C'est une question de communication, et je demande une forme de soutien dans ces initiatives, comme ce festival, pour aider les associations à travailler et à conscientiser chacun d'entre nous. Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. On a déjà fait cela à Mérignac avec quelques élus, y compris de la Métropole et d'autres villes. Effectivement, c'est toujours un moment très constructif.

Donc abstention du groupe Communiste et du groupe LREM. Les autres groupes votent pour, certains émettant quand même des réserves, c'est cela ? La délibération est adoptée.

#### **Unanimité des suffrages exprimés**

**Abstention : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS, Monsieur CAZENAVE, Madame HELBIG, Madame FAHMY, Monsieur S. MARI**

**Mme Christine BOST** : Délibération suivante, Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU pour les crédits de fonctionnement de la politique de la ville, la programmation 2020, et en particulier le contrat de ville et dispositif exceptionnel été.

#### **M. PUYOBRAU**

**(n°52) Programmation 2020 - crédits de fonctionnement de la politique de la ville - Contrat de ville et dispositif exceptionnel été - Subventions - Adoption**

**M. Jean-Jacques PUYOBRAU** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Qui souhaite intervenir ? Jean TOUZEAU.

**M. Jean TOUZEAU** : Jean-Jacques PUYOBRAU l'a très bien développé, mais je voulais remercier le Président Patrick BOBET parce que durant cette année, nous avons eu la volonté sur ce dossier Politique de la ville, de nous appuyer sur les différents acteurs de terrain des communes, et à travers cet appel à projets de 500 000 euros renouvelé sur 3 ans, d'apporter des compléments avec l'État, la Région, le Département, à tous ces acteurs, ces fantassins qui véritablement jouent un rôle précieux dans l'équilibre des territoires. Il y a cet appel à projets. On a évoqué tout à l'heure des questions budgétaires dans les années qui viennent. On peut faire un effort supplémentaire. 500 000 euros par an, c'est un effort, mais on voit bien, aujourd'hui, le rôle essentiel joué par toutes ces associations. Je voudrais souligner que, dans le cadre de nos dispositifs de démocratie participative qui sont souvent évoqués

(on a sur les territoires Politique de la ville avec les Conseils citoyens, avec les associations, tout un dispositif qui, me semble-t-il, a permis d'innover, d'expérimenter) tous les choix qui ont été faits, ont été difficiles parce qu'il y avait beaucoup plus de demandes dans l'appel à projets que de possibilités de satisfaction. Ces choix ont été faits en pleine concertation avec les chefs de projet, les villes, et puis les acteurs des territoires.

Deuxième remarque, il y a eu de la part de la Métropole une mobilisation sur cette crise qui a conduit - ceux qui sont concernés par ces territoires Politique de la ville l'ont vécu - très rapidement à une chute de toute une série d'initiatives qui étaient souvent dans une économie de proximité, et souvent avec des projets individuels d'autoentrepreneurs, etc. À peu près un tiers des dossiers Politique de la ville qui étaient portés économiquement s'est effondré, et il y a eu immédiatement un impact sur Pôle emploi, sur tous les dispositifs de formation, etc.

Merci d'avoir répondu aussi à cette demande que nous avons immédiatement signalée. On a évoqué les entreprises, le tissu économique, mais le secteur de l'économie sociale et solidaire, des associations dans nos quartiers, méritait un soutien qui a été pris en compte.

Et puis, dernier élément complémentaire : notre Présidente de la commission des Finances a évoqué 1 200 000 euros, cet été, ces mois de juillet, et d'août si particuliers sur les territoires Politique de la ville. Ils nécessitent une mobilisation des communes. Certaines familles ont beaucoup plus de difficultés à retrouver leurs racines, leur histoire de vie, durant cette période d'été, et sont amenées à rester dans les territoires Politique de la ville, d'où toute une série d'opérations portées par les villes, par les associations dans le cadre de ce que nous avons appelé « Bel été » et qui a été également accompagné par la Métropole.

Et donc, je voulais remercier tous ceux qui collectivement ont bien sûr pris en compte ces demandes, tout au long de l'année, sur la spécificité de ces territoires-là qui sont importants en Métropole, et qui nécessiteront également une mobilisation beaucoup plus forte dans les mois et années qui viennent.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci Jean TOUZEAU pour l'ensemble de votre œuvre. J'imagine unanimité ? Unanimité, merci.

### Unanimité

**Mme Christine BOST** : Il nous reste deux délibérations puisque la délibération 55 sur le projet de l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny à Pessac est regroupée. Initialement, elle devait être présentée par Madame KISS. Donc, Madame DE FRANÇOIS sur la Délégation de Service Public de transports et l'arrêté des comptes provisoires.

**Mme DE FRANÇOIS**  
(n°54) **Délégation de service public de transports urbains - Arrêté des comptes provisoire 2019 - Approbation**

**Mme Béatrice DE FRANÇOIS** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Bien. Merci. Qui souhaite intervenir ?  
**Monsieur Patrick BOBET**.

**M. Patrick BOBET** : Monsieur le Président, mes chers collègues, j'interviens surtout au nom de Christophe DUPRAT qui a dû partir rapidement, qui était le grand spécialiste, vous le savez, pendant les six années passées de ces sujets.

Je ne vais pas reprendre les chiffres, ils ont été parfaitement exprimés et détaillés. Le commentaire peut-être globalement que l'on va sortir d'une excellente année 2019 qui est en forte augmentation de fréquentation. Certes, le forfait de charge augmente de manière conséquente, mais notre billetterie a augmenté largement autant puisque Madame DE FRANÇOIS rappelle bien que notre D/R, ce fameux ratio dépenses/recettes auquel nous sommes tous très attentifs augmente largement. Donc excellente année 2019, on peut s'en réjouir tous ensemble.

Cela ne sera pas du tout la même chose pour 2020, avec le début d'année catastrophique que nous avons connu, confinement, et puis ensuite sortie de confinement dans des circonstances particulières et une reprise très progressive, mais très lente malgré tout de la fréquentation. Donc, attendons-nous à des chiffres 2020 pas du tout semblables à ceux de 2019.

Je voudrais profiter de cet instant pour saluer le travail de toutes les équipes de KEOLIS. J'ai, tout à l'heure, félicité et salué celui de nos agents de la collecte, de la propreté, de l'entretien de manière générale, je voudrais aussi saluer ces chauffeurs de bus, conducteurs de tram qui ont fait un travail remarquable avec les mêmes craintes, les mêmes difficultés le premier jour. Il fallait, là aussi, accepter de partir dans certes des bus et trams beaucoup moins fréquentés bien sûr, mais tout de même sans aucune garantie et sans aucune protection. Donc je voudrais vraiment saluer tout ceci. Ils ont accepté des horaires un peu élastiques, très pendulaires, mais beaucoup plus tôt le matin et beaucoup plus tard le soir, puisque finalement on n'a transporté très vite que les hospitaliers avec des horaires tout à fait nouveaux. Donc vraiment je salue leur souplesse et leur courage.

La bonne nouvelle que je rappelle, c'est que la nouvelle billetterie est enfin en fonctionnement depuis le 8 juin. Je sais que beaucoup d'entre vous, mes chers collègues, sont en attente et attentifs à ceci, notre tarification solidaire va pouvoir enfin se mettre en place dans les meilleurs délais.

Je voulais terminer sur cette bonne note positive et optimiste. Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : C'est une excellente nouvelle, bien sûr. Monsieur ESCOTS.

**M. Olivier ESCOTS** : Monsieur le Président, mes chers collègues, vous connaissez la position de notre groupe sur les délégations de service public. Nous allons demander de nouveau, l'engagement de la majorité sur une mise en régie de l'eau qui nous permettra de maîtriser les coûts et surtout de faire baisser la facture pour les habitants, comme on peut le noter de façon significative dans les communes où ce pas a été franchi.

Ici, nous sommes amenés à nous prononcer sur l'arrêté des comptes de la DSP Transports avec KEOLIS pour l'année 2019. Les chiffres marquants, à notre sens, de cette délibération et qui nous interpellent sont les 5 millions de bonus que va toucher KEOLIS. 5 millions que nous pouvons mettre en parallèle avec la progression de 30 % des recettes tarifaires sur la durée du contrat. Les usagers qui ont vu, depuis le début du contrat, une augmentation annuelle de 3 % des tarifs seront heureux, même très heureux, d'apprendre que c'est pour mieux rémunérer KEOLIS.

Ce rapport nous convainc plus que jamais qu'il y a quelque chose de vicié dans la DSP et qu'il est temps que notre établissement réfléchisse beaucoup plus sérieusement et longuement que ce qui est fait aujourd'hui dans le cadre du renouvellement de la DSP Transports. Il s'agit, bien évidemment, de réfléchir sérieusement à une mise en régie de nos transports.

Donc nous nous abstenons sur cette délibération.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Pas d'autres demandes de parole ? Non.

Je soumetts au vote. Unanimité sauf le groupe communiste. Merci.

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Abstention : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS**

**Mme Christine BOST** : Il faut faire voter, Monsieur le Président, la 55 qui est regroupée.

**Mme KISS**

**(n°55) Pessac - Projet Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny entre la rue du Petit Gazinet et la rue de Lesticaire : Liaison douce cyclable du ' Pacha ' à Toctoucau - Lancement de la procédure préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) - Approbation - Décision - Autorisation**

**M. le Président Alain ANZIANI** : Sur la délibération concernant Pessac, le projet Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny entre la rue du Petit Gazinet et la rue de Lesticaire, délibération n° 55 finalement regroupée, il faut effectivement la voter. J'imagine unanimité ? Unanimité.

**Unanimité**

**Mme Christine BOST** : Délibération 56 présentée par Monsieur PAPADATO qui concerne l'engagement d'achats de terres situées en zone naturelle pour un projet de restauration et de renforcement de la continuité écologique, paysagère et hydraulique sur la commune d'Ambarès.

**M. PAPADATO**

**(n°56) Ambarès- et- Lagrave - Engagement d'achats de terres situées en zonage naturel pour un projet de restauration et de renforcement d'une continuité écologique, paysagère et hydraulique - Décision - Autorisation**

**M. Patrick PAPADATO** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Qui souhaite intervenir ? Oui, Kevin SUBRENAT.

**M. Kevin SUBRENAT** : Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président, merci d'avoir dégroupé cette délibération. Je ne vais pas intervenir sur le fond, je trouve qu'il y a un vrai sujet et un vrai projet sur la commune d'Ambarès, mais plutôt sur la forme. Visiblement, les tarifs annoncés ne choquent personne. C'est-à-dire que l'on va investir 100 000 euros pour acquérir plusieurs terrains, et la SAFER (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural) avec qui on a un partenariat et une convention de l'ordre – de mémoire - de 35 000 euros par an, va nous prendre 20 % pour porter ce projet. 20 % sur 100 000 euros, je trouve que c'est exorbitant. Précédemment, je m'en suis ému en commission. Il y a déjà eu des

délibérations en ce sens au sein de Bordeaux Métropole pour un terrain que l'on a acheté 11 000 euros, et il y a eu 7 000 euros de frais de la SAFER. Je pense qu'il serait temps d'échanger et de discuter avec la SAFER, de revoir cette convention vu qu'elle est annuelle, et de trouver un mode de fonctionnement différent.

Systématiquement, quand il s'agit de portage, quand il s'agit même d'une simple évaluation de terrain, nous devons passer à la caisse. Je pense qu'il y a un partenariat différent à nouer avec cette institution. Ou alors, il y a un autre établissement qui pourrait aussi porter ce genre d'investissement qui s'appelle l'EPF (Établissement Public Foncier) que l'on ne saisit jamais quand il s'agit de terrains naturels, or là il ne s'agit pas de terrains agricoles pour la SAFER, il s'agit de terrains naturels. Je connais déjà la réponse, on va me dire que juridiquement, ce n'est pas possible. Or, aujourd'hui, rien ne l'interdit. Il y a bien sûr un lobbying logique de cet établissement, mais cela représente, si on le met bout à bout, un petit denier. Aujourd'hui les deniers publics se raréfiant, je pense qu'il serait intéressant de s'y pencher réellement.

Ensuite, j'ai une inquiétude pour les différents terrains que la Métropole a acquis sous ce fonctionnement-là, sur la gestion. On achète le terrain parce qu'il est vert et parce qu'à terme on imagine des choses, sans réel projet. Cela a été le cas sur les 200 ha que nous avons acquis sur les communes d'Ambarès et Saint-Louis-de-Montferrand, il y a à peu près un an, il n'y avait pas de projet. Le projet vient après. Or, quand on fait cela dans le secteur de l'immobilier, on a d'abord un projet et on acquiert le terrain ensuite.

Troisième élément, ce serait aussi intéressant d'avoir un process standard avec une évaluation des possibilités sur ces terrains-là avec une vraie connaissance écologique, faunistique, de biodiversité, et des possibilités que nous pouvons leur donner. En général, la Métropole, quand il s'agit de terrains naturels ou agricoles, a tendance à fonctionner, comme je l'ai dit tout à l'heure, à contre-courant. On achète d'abord, et on étudie après. On se retrouve finalement avec des réserves foncières importantes que l'on ne gère pas. Personnellement, au sein de la commune d'Ambès, on a eu une difficulté avec un terrain qui appartient à la Métropole, mais qui n'est pas géré depuis une dizaine d'années avec une prolifération de nuisibles, et personne à la Métropole n'a cette gestion. Donc c'est pour ces réserves en biodiversité une grande interrogation, comment est-ce que l'on arrive à préserver cette biodiversité, mais pas au détriment des riverains et sans le développement de ces fameux nuisibles ?

Je n'ai pas forcément la réponse. Je souhaiterais peut-être un engagement qu'au cours du travail en commission que l'on va faire - et j'espère que les commissions seront plus actives que par le passé - on puisse vraiment réfléchir ensemble sur ce que l'on attend de la SAFER. Est-ce que l'on s'en sert simplement de guichet ou est-ce qu'au contraire on est réellement proactif avec elle sur ce sujet ?

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Les commissions seront actives, si les élus sont présents. **Monsieur PAPADATO**, vous voulez dire un mot ?

**M. Patrick PAPADATO** : Oui, très rapidement. Je prends bien note de vos remarques. Je verrai comment, avec les services, on peut éventuellement discuter voire négocier avec la SAFER, si c'est possible. Mais après, je pense qu'effectivement l'intérêt de la collectivité, c'est aussi de préserver des territoires, pas forcément toujours de les gérer. Donc je crois qu'avant toute opération, c'est quand même bien d'avoir un regard dessus.

**M. le Président Alain ANZIANI** : **Monsieur GUENDEZ** a demandé la parole également.

**M. Nordine GUENDEZ** : Je voudrais juste vous rassurer sur la notion de projet. Il est bien prévu, il a bien été envisagé, c'est un projet qui s'inscrit dans la ZAC (zone d'aménagement concerté) avec une mise en valeur de cet écrin de verdure au cœur de centre-ville. C'est quelque chose qui a été construit depuis un certain nombre d'années, et qui va dans le bon sens en essayant de développer des îlots de verdure en cœur de projets de développement de ZAC.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Est-ce que l'on considère qu'il y a unanimité ? Oui, je vous en remercie.

### **Unanimité**

Avant de clore cette séance, je voudrais rendre hommage à quelqu'un qui va nous quitter, et que nous apprécions tous, c'est Claire LE MERRER. Rigueur, engagement pour la collectivité, et sympathie. Merci Claire LE MERRER. Je vous remercie de l'applaudir

*Applaudissements dans la salle*

Je vous souhaite, pour ceux qui en prendront, de bonnes vacances.

**LA SÉANCE EST LEVÉE À 13 HEURES 20**

La Secrétaire de séance



Christine BOST